



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/7
27 avril 2023

ORIGINAL : ANGLAIS
FRANÇAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 6(b) de l'ordre du jour provisoire¹

**ÉTUDE THÉORIQUE
CONCERNANT L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS
DE FACILITATION VISANT LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC**

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	4
I Introduction.....	11
I.1 Objectif et portée de l'étude théorique	11
I.2 Méthodologie et limites	12
II Portefeuille d'activités de facilitation	14
II.1 Objectifs et types d'activités de facilitation.....	14
II.2 Financement des activités de facilitation.....	15
II.3 Agences d'exécution et bilatérales	16
III Aperçu des résultats des projets d'activités de facilitation	18
III.1 État de préparation à la ratification de l'Amendement de Kigali	18
III.2 Activités de facilitation ayant trait aux cadres institutionnels, politiques et législatifs existants	19
III.3 Activités de facilitation et mobilisation des parties prenantes nationales	20
III.4 Activités de facilitation et systèmes d'application et de notification existants	24
III.5 Activités de facilitation et efficacité énergétique	26
III.6 Activités de facilitation et intégration de la dimension de genre	26
III.7 Autres composantes thématiques	27
IV Conception des projets et rapports	29
IV.1 Conception et mise en œuvre des activités de facilitation.....	29
IV.2 Demandes de prolongation de la période de mise en œuvre	32
IV.3 Durée des projets.....	33
IV.4 Rapports sur les projets d'activités de facilitation.....	34
V Principales conclusions : réalisations, défis et enseignements tirés	35
V.1 Réalisations	33
V.2 Défis	36
V.3 Enseignements tirés	38
VI Conclusion	41
Annex I:Final country reports submitted and rationale for the sampling	
Annex II:Sample of countries selected for the desk study	
Annex III:Data and infographics on implementation, modalities and delays	
Annex IV:Sources of information reviewed	
Annex V:Summary of main follow-up actions from enabling activities supported by UNEP	
Annex VI:Summary fact-sheet on the results of enabling activities	

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE	Agence d'exécution
AK	Amendement de Kigali
KIP	Plan de mise en œuvre sur les HFC au titre de l'Amendement de Kigali
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BM	Banque mondiale
OMD	Organisation mondiale des douanes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
HCFC	Hydrochlorofluorocarbone
HFC	Hydrofluorocarbone
NMPE	Normes minimales de performance énergétique
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAC	Programme d'aide à la conformité
PAO	Potentiel d'appauvrissement de l'ozone
PFV	Pays à faible volume de consommation
PGEH	Plan de gestion de l'élimination des HCFC
PM	Protocole de Montréal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRG	Potentiel de réchauffement global
SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SH	Système harmonisé
UNO	Unité nationale de l'ozone

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte et portée de l'étude

1. Après l'adoption de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, en octobre 2016, le Comité exécutif a accepté avec gratitude, à sa 77^e réunion, les contributions supplémentaires au Fonds, annoncées par plusieurs Parties non visées à l'article 5. Ces contributions avaient pour but de fournir un soutien à la mise en œuvre rapide de l'Amendement de Kigali, en prenant note qu'un tel financement avait un caractère unique et qu'il ne remplacerait pas les contributions des donateurs.

2. Les contributions supplémentaires devaient être mises à la disposition des pays visés à l'article 5 dont l'année de référence de la consommation de HFC se situe entre 2020 et 2022 et qui ont manifesté formellement leur intention de ratifier l'Amendement de Kigali et de s'acquitter des obligations d'élimination hâtive des HFC afin de soutenir leurs activités de facilitation (décision 77/59(d)(ii)). En outre, un certain nombre de pays ont régulièrement reçu des financements du Fonds multilatéral pour entreprendre des activités de facilitation. À sa 79^e réunion, le Comité exécutif a adopté les lignes directrices sur le financement des activités de facilitation destinées à soutenir la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5².

3. À sa 88^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022 qui incluait une étude théorique sur l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC (décision 88/10), devant être présentée au Comité exécutif en 2023.³ La portée et le champ d'application de l'étude théorique sont définis dans le cahier des charges approuvé par le Comité exécutif.⁴ La présente étude théorique se concentre sur les questions liées à la conception et à la mise en œuvre de projets d'activités de facilitation, et leurs effets dans les pays bénéficiaires sur la ratification (ou l'état de préparation) et la préparation en vue de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. L'analyse est structurée autour des composantes des activités de facilitation, définies dans le Guide pour la soumission des activités de facilitation, préparé par le Secrétariat du Fonds multilatéral à l'intention des agences d'exécution.

Méthodologie

4. Le projet d'étude théorique a été préparé par un consultant international ayant les compétences techniques pertinentes, sous la supervision de l'administrateur principal chargé du suivi et de l'évaluation (SMEO). Ce consultant a reçu les documents pertinents du Secrétariat du Fonds multilatéral et a suivi les orientations du SMEO pour déterminer la taille et le contenu de l'échantillon à examiner dans le cadre de l'évaluation. Une consultation interne a permis de définir l'échantillon final et les critères de sélection des projets à examiner.

5. Au 31 décembre 2022, 88 rapports nationaux finaux⁵ concernant des activités de facilitation avaient été soumis au Secrétariat. La sélection des projets à examiner a pris en compte les paramètres suivants : a) répartition régionale ; b) diversité linguistique infra et interrégionale ; c) taille et type de pays ; d) niveau de consommation de référence et de financement ; e) représentation des agences bilatérales et d'exécution ; f) modalités de mise en œuvre (agence unique ou mise en œuvre conjointe) ;

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/47 et décision 79/46

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11/Rev.1

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/8/Rev.1

⁵ Les activités de facilitation ont été financées dans 138 pays par le biais de 158 projets mis en œuvre par une ou plusieurs agences.

g) proportion du financement total de l'activité de facilitation représentée par les projets de l'échantillon ; et h) état de la ratification de l'Amendement de Kigali. Au total, 44 rapports nationaux finaux présentant des profils divers ont été sélectionnés. Une description détaillée de l'échantillon est fournie aux annexes I et II.

6. Lors de la préparation de l'étude théorique, le consultant a contacté les agences d'exécution pour obtenir des éclaircissements si nécessaire. L'avant-projet final a été communiqué par le SMEO au Secrétariat et aux agences bilatérales et d'exécution, pour la validation des données et l'examen par des experts. Leurs observations ont été prises en compte lors de la finalisation du projet, qui a fait l'objet d'un dernier processus d'examen interne par les pairs au sein du Secrétariat.

Principales conclusions et enseignements tirés

7. La portée de l'étude théorique, définie au paragraphe 7 du cahier des charges, visait à répondre à une série de questions d'évaluation, pour lesquelles des réponses sommaires fondées sur les conclusions de l'étude sont présentées ci-dessous.

Typologie des activités de facilitation

8. Le Guide relatif aux activités de facilitation préparé par le Secrétariat a fourni des orientations et une certaine souplesse concernant les composantes qui pourraient bénéficier d'un financement, en permettant aux pays et aux agences de proposer des activités conformes au texte de la décision et à leurs domaines prioritaires de financement. Trois composantes ont été le plus souvent incluses dans tous les projets examinés, à savoir : a) le soutien à la ratification de l'Amendement de Kigali ; b) le renforcement des capacités et la sensibilisation aux solutions de remplacement des HFC ; et 3) la mise en place de systèmes d'autorisations et de notification au titre de l'article 4B. Les projets bénéficiant d'un niveau de financement plus élevé pourraient ensuite se pencher sur d'autres composantes en fonction des besoins spécifiques du pays.

Utilisation des cadres existants

9. L'étude corrobore le fait que l'expérience acquise avec les cadres institutionnels, législatifs et politiques existants, y compris les systèmes d'application de la loi mis en place pour les HCFC, a permis de procéder aux aménagements nécessaires pour préparer la réduction progressive des HFC en vue de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Plusieurs pays ont indiqué avoir mis en place des registres électroniques et des systèmes d'autorisations directement reliés aux douanes nationales, qui ont permis d'attribuer de manière fiable les quotas d'importation de HFC et de remplir les obligations nationales et internationales de communication au titre de l'Amendement de Kigali.

Impact

10. On peut dire que les activités de facilitation ont répondu aux attentes liées à leur approbation et à leur financement. Tous les projets examinés ont contribué à une première évaluation des cadres juridiques et institutionnels existants nécessaires à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Hormis quatre pays qui avaient ratifié l'Amendement avant de mettre en œuvre leurs activités de facilitation, les 40 pays restants ont utilisé les activités de facilitation pour déterminer les étapes obligatoires, préparer les documents et identifier les parties prenantes ou les institutions concernées par le processus de ratification. La plupart des pays (95 % de l'échantillon) ont pris diverses mesures préparatoires en vue d'inclure les HFC dans leurs systèmes d'autorisations et de quotas existants, et la moitié d'entre eux ont effectivement mis en place des systèmes d'autorisation des HFC avant la fin du projet.

Efficacité

11. Les activités de facilitation prévues ont été menées à bien dans tous les pays examinés et se sont révélées efficaces pour produire les résultats escomptés et atteindre les objectifs fixés. Les efforts déployés pour collecter et classer les données, pour travailler avec les douanes et pour mettre à jour les systèmes d'autorisations et de quotas ont contribué à préparer les pays à la ratification et à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

Comparaison entre pays

12. Les projets examinés comprenaient quatre pays ayant ratifié l'Amendement de Kigali avant l'approbation des activités de facilitation. La seule différence de conception par rapport aux pays qui ne l'avaient pas encore ratifié était que ces projets ne comprenaient pas de composante sur la ratification anticipée. Toutes les autres composantes de base étaient similaires, indépendamment de l'état de ratification des pays bénéficiaires. Les critères d'éligibilité pour les activités de facilitation étaient suffisamment souples pour faciliter le financement d'activités répondant aux différents besoins des pays bénéficiaires. Sur les 44 rapports nationaux examinés, 81 % avaient ratifié l'Amendement pendant ou après l'achèvement de leurs activités de facilitation, ce qui donne une bonne indication de l'efficacité de ces activités.

Conception du projet et cadre de résultats

13. La conception du projet a permis de faciliter la définition des activités pertinentes pour chaque pays bénéficiaire. Aucun cadre de résultats spécifique n'a été défini pour ces projets, car ils ont été conçus pour accélérer l'adoption de l'Amendement de Kigali. Les projets ont nécessité une certaine souplesse pour s'adapter aux différentes réalités et aux différents niveaux de préparation des pays.

Adéquation des lignes directrices sur les rapports

14. Le Guide pour la soumission des activités de facilitation préparé par le Secrétariat présentait à l'annexe IV un plan détaillé pour la préparation du rapport final des activités de facilitation, comprenant entre autres : a) les objectifs et les résultats attendus du projet ; b) la description des activités mises en œuvre et le résumé des résultats (avec des exemples par composantes) ; c) le rapport financier ; et d) les enseignements tirés et les défis rencontrés lors de la mise en œuvre. Le Guide fait également référence à la décision 81/32(b) relative à la demande de présentation d'un rapport final dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet. Cependant, les agences et les pays n'ont pas été systématiquement invités à préparer et à soumettre le rapport final en suivant le plan proposé. L'absence de mécanisme de suivi de l'achèvement des projets a entraîné, dans quelques cas, des retards (ou des omissions) dans la présentation des rapports finaux. Cela a entravé quelque peu la disponibilité d'informations pour la présente évaluation et le processus d'échantillonnage associé. Les orientations fournies aux agences étaient adéquates, mais le mécanisme de suivi pour la collecte des rapports finaux aurait pu être mieux défini par le biais d'une demande du Secrétariat aux agences, comme c'est le cas pour d'autres types de rapports sur les projets du Fonds multilatéral (par exemple, la demande de rapports d'achèvement de projet).

Renforcement des capacités

15. Le renforcement des capacités a été l'un des aspects les plus positifs de la mise en œuvre des activités de facilitation. Grâce à la formation, à la sensibilisation des parties prenantes et au partage de connaissances et de compétences, des progrès ont été réalisés dans des domaines essentiels pour assurer

une transition sans heurts et relever les défis associés à la réduction progressive des HFC dans les pays bénéficiaires. Dans la majorité des pays, les composantes de renforcement des capacités des activités de facilitation ont ciblé le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Outre la mise en place de programmes de formation sur l'utilisation et la manipulation sécuritaires des produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global (PRG), y compris les réfrigérants inflammables, plusieurs pays ont également utilisé leurs activités de facilitation pour organiser des consultations sur la mise en place de systèmes de certification pour les techniciens de réfrigération et de climatisation. Plusieurs pays ont également sensibilisé les consommateurs et le grand public aux coûts et aux avantages des technologies et équipements de remplacement à faible PRG.

État de préparation des douanes

16. Cet objectif a été inclus dans tous les projets examinés d'activités de facilitation en tant que facteur critique pour la bonne mise en œuvre des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP) pour la réduction des HFC. Cet objectif a été atteint en s'appuyant sur les partenariats avec les services douaniers nationaux établis dans le cadre du projet d'élimination des HCFC, qui auraient amélioré la préparation des agents des douanes et des services chargés de l'application de la loi en vue d'une surveillance et d'un contrôle accru du commerce des HFC dans le cadre de l'Amendement de Kigali. Dans certains pays, les points de contrôle aux frontières ont été renforcés grâce au déploiement d'équipements d'identification des réfrigérants pour que les systèmes d'autorisations et de quotas puissent mieux répondre aux nouveaux besoins découlant de l'Amendement de Kigali. Un certain nombre de pays ont profité du soutien aux activités de facilitation pour actualiser et adopter de nouveaux codes spécifiques du système harmonisé (SH) qui permettent de différencier les HFC. Ce travail a permis non seulement de collecter des données nationales plus complètes sur les HFC et les mélanges de HFC (pour permettre la détermination de données de référence précises sur la consommation de HFC), mais aussi d'améliorer la comparabilité des données entre les pays. Les activités de facilitation ont également permis de répondre au besoin de formation continue (pour compenser le fort taux de rotation des agents des douanes), essentielle pour assurer l'application efficace des systèmes d'autorisations et de quotas sur les HFC et pour le suivi et le contrôle du commerce des HFC.

Problèmes et retards de mise en œuvre

17. L'impact de la pandémie de COVID-19 a été le principal problème de mise en œuvre signalé. Avant la pandémie, certains pays avaient demandé la prolongation de la période de mise en œuvre pour diverses raisons dont les suivantes : a) le besoin de temps supplémentaire pour mettre en place les conditions propices au lancement des activités du projet ; b) le manque de temps pour réaliser les activités initialement prévues ; et c) les problèmes de coordination entre les unités nationales de l'ozone (UNO) et les agences d'exécution. Plusieurs pays ont rencontré des problèmes de ratification liés à des retards dans l'obtention des autorisations réglementaires et administratives nationales. Des problèmes liés à la technologie ont été signalés, concernant la disponibilité et le rapport coût-efficacité des solutions de remplacement des HFC, ainsi que la difficulté de fournir des outils nécessaires à la manipulation des réfrigérants inflammables afin de former efficacement les techniciens dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Dans quelques pays, les retards de mise en œuvre étaient liés à des préoccupations politiques et sécuritaires.

Recensement des parties prenantes pertinentes

18. L'étude indique que les activités de facilitation ont contribué à sensibiliser les principales parties prenantes de l'industrie, du gouvernement et du secteur énergétique, ce qui sera essentiel pour garantir la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Les activités de sensibilisation ont été très pertinentes et les

supports d'information élaborés par le programme OzoneAction du PNUE, avec des fiches d'information sur l'Amendement de Kigali, ont été appréciés par la majorité des pays bénéficiant de l'appui du PNUE et par quelques pays soutenus par d'autres agences d'exécution.

19. Certains pays ont fait état d'une collaboration antérieure avec d'autres parties prenantes dans le cadre d'ateliers de jumelage entre les responsables nationaux de l'ozone et les décideurs en matière d'énergie, qui ont facilité les discussions et les liens avec leurs homologues chargés de l'efficacité énergétique au sujet des objectifs du Protocole de Montréal à l'appui de l'Amendement de Kigali. Cette collaboration a constitué une excellente base pour les réunions de consultation des parties prenantes organisées dans le cadre des projets d'activités de facilitation lors de l'examen et de la discussion de la politique/législation existante sur l'ozone et le climat afin de garantir le bon rendement énergétique du secteur de la réfrigération et de la climatisation.

Unités nationales de l'ozone

20. Les UNO ont joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités de facilitation dans tous les pays. Elles ont été particulièrement importantes au niveau de l'identification des parties prenantes concernées, du renforcement de la participation des acteurs nationaux, du suivi permanent des autorités responsables de l'élaboration, de la finalisation et de l'approbation des politiques et réglementations relatives aux HFC, et de l'amélioration des systèmes d'autorisations en raison du rôle établi des UNO dans la délivrance des autorisations d'importation pour les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). La coopération grâce au partage d'informations entre les UNO au niveau sous-régional a également été signalée comme un facteur de réussite, en particulier en ce qui concerne les questions douanières.

Efficacité énergétique

21. La décision 82/83(b) prévoit une certaine souplesse pour que les projets d'activités de facilitation puissent aborder les questions d'efficacité énergétique. Toutefois, bien que l'étude théorique ait montré que certains projets comportaient des activités sur l'efficacité énergétique, l'accent porté sur cette question dans les projets d'activités de facilitation examinés était limité. Certains pays qui avaient déjà mis en place des politiques d'efficacité énergétique ont utilisé les activités de facilitation pour élaborer ou finaliser leurs normes minimales de performance énergétique (NMPE). Seuls deux projets comportaient une composante distincte sur l'efficacité énergétique et quelques autres comportaient des sous-composantes dans ce domaine. Ces activités de facilitation comprenaient la réalisation d'études et de tables rondes afin d'examiner les lois, règles et réglementations nationales existantes en matière d'efficacité énergétique, et d'évaluer les possibilités d'identification de solutions de remplacement sans SAO, à faible PRG, sûres et à haut rendement énergétique disponibles sur le marché, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Les données manquent pour tirer des enseignements de ces quelques cas en ce qui concerne l'efficacité énergétique.

Genre

22. Le format de rapport préparé par le Secrétariat en 2020 comprend une section sur le genre. Toutefois, la majorité des projets n'ont pas fourni d'informations dans ce domaine ni de données ventilées par genre, car ils ont été conçus avant l'adoption d'une politique d'intégration de la dimension de genre par le Comité exécutif lors de sa 84^e réunion. Un seul projet a utilisé la liste de contrôle détaillée préparée par le Secrétariat pour rendre compte de l'intégration de la dimension de genre.

Enseignements

23. L'étude théorique a démontré l'intérêt des activités de facilitation pour atteindre les résultats visés, à savoir augmenter le nombre de ratifications de l'Amendement de Kigali ou améliorer l'état de préparation à la ratification et à la mise en œuvre par les pays bénéficiaires. L'étude des 44 rapports nationaux confirme, comme les évaluations antérieures sur d'autres questions relatives au Fonds multilatéral, l'existence de facteurs essentiels de réussite, notamment :

- a) La participation des UNO et leur coordination avec les agences d'exécution et bilatérales ;
- b) La préparation par le Secrétariat de documents d'orientation utiles et de qualité ;
- c) La fourniture par les agences d'exécution d'un soutien souple, de haute qualité et adapté ;
- d) Le développement d'outils et de compétences pour faire face aux nouveaux défis liés à la réduction progressive des HFC ;
- e) Les évaluations des besoins des pays qui sont pertinentes en ce qui concerne la conception et la planification des projets ;
- f) La mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les douanes, les autorisations et les systèmes de quotas ;
- g) L'existence d'un environnement institutionnel permettant d'actualiser le cadre réglementaire et d'en améliorer l'application effective ; et
- h) La sensibilisation des parties prenantes concernées (par exemple, formation, industrie, secteur de l'énergie).

24. Sur la base des conclusions et des enseignements tirés de l'étude théorique, les éléments suivants pourraient être pris en compte, le cas échéant, lors de la conception et de la mise en œuvre de projets pour la mise en œuvre des KIP : a) la conception du projet pour évaluer les lacunes en matière de connaissances techniques au niveau national ; b) l'inclusion dans le projet du besoin d'implication des parties prenantes liées à l'énergie et l'identification des technologies à haut rendement énergétique pour le KIP ; c) la prise en compte par les agences d'exécution et bilatérales des questions de sécurité dans l'utilisation des technologies basées sur des solutions de remplacement à faible PRG ; d) le soutien des UNO par les agences d'exécution et bilatérales lors de la facilitation de la formation professionnelle et de la formation des techniciens de réfrigération et de climatisation ; e) les formats de rapport de projet, y compris les rapports d'achèvement de projet (PCR), pour inclure l'efficacité énergétique et la dimension de genre.

Conclusion

25. L'impact des activités de facilitation est globalement positif et ces activités impulsées par les pays peuvent être considérées comme une utilisation efficace du financement total accordé par le Fonds. La plupart des pays étudiés ont ratifié l'Amendement de Kigali pendant la période de mise en œuvre de leurs projets d'activités de facilitation ou peu de temps après leur achèvement. L'évaluation des cadres juridiques et institutionnels existants pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, la détermination des étapes obligatoires et de la documentation requise pour la ratification de

l'Amendement ainsi que l'identification des institutions nationales concernées en vue de leur participation au processus ont été des réalisations très importantes qui ont contribué à la préparation en vue de la ratification.

26. L'étude théorique a permis de recueillir des preuves de l'impact transformateur des activités de facilitation dans les pays qui les ont achevées, avec des réalisations qui ouvrent la voie aux KIP. Les résultats et les enseignements tirés de cette étude théorique fournissent des informations précieuses qui pourront être utilisées par toutes les parties prenantes concernées en vue de la conception et de la mise en œuvre des KIP.

RECOMMANDATION

27. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Prendre note de l'étude théorique concernant l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/7 ; et
- b) Inviter les pays visés à l'article 5, les agences bilatérales et d'exécution et le Secrétariat à prendre en compte, le cas échéant, les résultats et les enseignements tirés de l'étude théorique visée à l'alinéa a) ci-dessus lors de la conception, de la mise en œuvre, de la notification et de l'évaluation des résultats des futurs projets visant à soutenir la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, y compris les KIP.

ÉTUDE THÉORIQUE CONCERNANT L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE FACILITATION VISANT LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC

I. Introduction

28. L'Amendement de Kigali a été adopté par les Parties au Protocole de Montréal lors de leur vingt-huitième réunion.⁶ Dans la décision XXVIII/2, les Parties sont convenues que l'Amendement maintient le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal en tant que mécanisme de financement et que des ressources financières additionnelles d'un montant suffisant seront fournies par les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 pour compenser les dépenses encourues par les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 pour s'acquitter des obligations concernant les HFC qui leur incombent au titre de l'Amendement.

29. En outre, la décision XXVIII/2 demandait au Comité exécutif d'élaborer, dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de l'Amendement, des directives concernant le financement de la réduction progressive de la consommation et de la production de HFC, y compris des seuils de coût-efficacité, et de présenter ces directives à la Réunion des Parties avant que le Comité exécutif en mette au point la version définitive afin que les Parties puissent présenter leurs vues et leurs suggestions. Elle demandait également au Comité exécutif de revoir son règlement intérieur afin d'y introduire davantage de souplesse pour les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (dénommées « pays visés à l'article 5 »).

30. À la suite de l'adoption de l'Amendement, lors de sa 77^e réunion⁷, le Comité exécutif a accepté des contributions supplémentaires au Fonds destinées à fournir un soutien à la mise en œuvre rapide de l'Amendement, en notant que ce financement avait un caractère unique et ne remplacerait pas les contributions des bailleurs de fonds. Ces contributions supplémentaires devaient être mises à la disposition des pays visés à l'article 5 dont l'année de référence de la consommation de HFC se situe entre 2020 et 2022 et qui ont manifesté formellement leur intention de ratifier l'Amendement Kigali et de s'acquitter des obligations d'élimination hâtive des HFC afin de soutenir leurs activités de facilitation.

31. À la suite d'une décision du Comité exécutif⁸, le Secrétariat du Fonds multilatéral a élaboré un document décrivant les procédures permettant aux pays éligibles d'accéder aux contributions supplémentaires visant la mise en œuvre rapide des activités de facilitation.⁹ En outre, un certain nombre de pays ont également régulièrement reçu des financements du Fonds multilatéral pour entreprendre des activités de facilitation.

32. À sa 78^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Fonds multilatéral de préparer un document contenant des informations pertinentes pour l'élaboration de lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5, y compris un résumé des questions en suspens, telles que les surcoûts admissibles¹⁰, l'efficacité énergétique, le renforcement des capacités pour régler les questions relatives à la sécurité, l'élimination définitive et l'admissibilité des substances de l'annexe F faisant l'objet d'une dérogation pour température ambiante élevée.¹¹ Le Comité exécutif a

⁶ Kigali, Rwanda, 10 – 15 octobre 2016

⁷ Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

⁸ Décision 77/59(d)(i), (ii) et (iii)

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/78/10

¹⁰ Consommation, fabrication, secteur de la production, secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et autres coûts.

¹¹ Décision 78/3

également demandé au Secrétariat de préparer un projet de lignes directrices sur les activités de facilitation pour examen approfondi¹².

33. À sa 79^e réunion, le Comité exécutif a adopté les lignes directrices sur le financement des activités de facilitation destinées à soutenir la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5¹³ et le contenu des activités de facilitation répertoriées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/47. L'objectif de ces lignes directrices était de s'assurer que les demandes d'activités de facilitation fournissent les informations pertinentes nécessaires à leur examen et à leur approbation par le Comité exécutif.

34. Plus précisément, les demandes de financement des activités de facilitation devaient satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Ratification de l'Amendement de Kigali par le gouvernement qui présente une demande ou réception d'une lettre du gouvernement en question indiquant son intention de faire tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali dans les meilleurs délais ;
- b) Inclusion dans les propositions de projet des descriptions détaillées de toutes les activités de facilitation à entreprendre, y compris les arrangements institutionnels, la répartition des coûts et le calendrier de mise en œuvre, conformément aux lignes directrices du Comité exécutif ;
- c) La durée des projets ne devra pas dépasser 18 mois, à compter de leur date d'approbation et les soldes devront être retournés au Fonds multilatéral dans les 12 mois suivant la fin des projets ; et
- d) Déclarations du pays concerné et de l'agence bilatérale ou d'exécution présentant la demande confirmant que la mise en œuvre des activités de facilitation ne retardera pas la mise en œuvre des projets d'élimination des HCFC.

I.1 Objectif et portée de l'étude théorique

35. À sa 88^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022 qui incluait une étude théorique sur l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC.¹⁴ Le cahier des charges de l'étude a ensuite été présenté, révisé et adopté lors de la 90^e réunion¹⁵.

36. La présente étude théorique passe en revue les réalisations de la mise en œuvre des projets d'activités de facilitation et évalue dans quelle mesure les attentes ont été satisfaites, en notant que ces activités de facilitation ont souvent été mises en œuvre avec une connaissance limitée des problèmes liés aux HFC. L'objectif de l'étude théorique est d'évaluer l'efficacité des projets d'activités de facilitation dans le cadre de leur contribution à la réduction progressive des HFC et à l'état de préparation pour les KIP. L'étude couvre, entre autres, les activités de facilitation liées à la collecte de données pour le calcul des valeurs de référence, les douanes, les mécanismes de déclaration, les programmes de certification, la

¹² Décision 78/4(a)

¹³ Décision 79/46

¹⁴ Décision 88/10

¹⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/8/Rev.1

formation et le développement des compétences pour la manipulation des substances de remplacement des HFC dans tous les secteurs concernés.

37. L'analyse est structurée autour des composantes des activités de facilitation définies dans le Guide pour la soumission des activités de facilitation, préparé par le Secrétariat à l'intention des agences d'exécution.¹⁶ Les résultats, les réalisations, les défis et les enseignements tirés pourraient éclairer les futurs processus décisionnels du Comité exécutif concernant la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, ainsi que la conception (agences bilatérales et d'exécution) et l'examen (Secrétariat) des demandes de projets.

I.2 Méthodologie et limites

38. L'étude théorique couvre la mise en œuvre, l'impact, la pertinence et l'efficacité des activités de facilitation, ainsi que d'autres questions transversales, en répondant aux questions de l'évaluation figurant au paragraphe 7 du cahier des charges¹⁷.

39. L'évaluation associe des méthodes quantitatives et qualitatives et se fonde principalement sur les éléments suivants :

- a) Un examen des documents et politiques pertinents du Comité exécutif concernant les activités de facilitation ;
- b) Une évaluation de l'ensemble du portefeuille de projets d'activités de facilitation (sous réserve de la disponibilité des rapports finaux sur ces activités) ;
- c) La classification des rapports sur les activités de facilitation en fonction de l'état de ratification de l'Amendement de Kigali et des composantes des activités de facilitation définies dans le guide sur les rapports ; et
- d) Une analyse détaillée des rapports finaux sélectionnés sur les activités de facilitation utilisant une approche d'échantillonnage.

40. L'étude repose sur un échantillon de 44 rapports nationaux, soit 50 % des rapports finaux disponibles au 31 décembre 2022, date limite pour réaliser l'analyse.¹⁸ L'échantillon représentatif a été défini sur la base des critères suivants¹⁹ :

- a) La représentation régionale des activités de facilitation ;
- b) La diversité linguistique infra et interrégionale ;
- c) La taille et le type de pays ;
- d) Le niveau de consommation de référence et de financement ;

¹⁶ Guide pour la soumission des activités de facilitation (février 2020)

¹⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/8/Rev.1

¹⁸ Au moment de la publication du présent document, le Secrétariat avait reçu 93 rapports finaux sur les activités de facilitation.

¹⁹ Les données statistiques détaillées utilisées pour sélectionner l'échantillon représentatif figurent à l'annexe II.

- e) La représentation des agences d'exécution multilatérales et bilatérales ;
- f) Les modalités de mise en œuvre (agence unique ou mise en œuvre conjointe) ;
- g) La proportion globale du financement de l'échantillon par rapport aux fonds totaux alloués aux activités de facilitation ; et
- h) L'état de ratification de l'Amendement de Kigali.

41. L'état de ratification de l'Amendement de Kigali a été pris en compte et une attention particulière a été accordée à l'inclusion des pays qui l'avaient ratifié avant ou peu après la réception du financement destiné aux activités de facilitation, et des pays qui l'avaient ratifié un an ou plus après le début de leurs projets d'activités de facilitation.

42. L'échantillon représentatif pour l'étude théorique compte 44 pays, dont 26 pays à faible volume de consommation (PFV). La liste des rapports finaux sur les activités de facilitation utilisés pour sélectionner l'échantillon figure à l'annexe I du présent rapport, avec la justification de leur sélection. Les données recueillies dans le cadre de l'examen et de l'analyse des 44 rapports finaux sont jugées statistiquement significatives²⁰, car l'échantillon représente 32 % du portefeuille total d'activités de facilitation.

43. La principale limite de l'étude théorique est qu'elle repose entièrement sur la disponibilité de données issues de l'examen des rapports finaux, avec un accès limité à la collecte de données externes auprès des bénéficiaires directs et finaux du programme d'activités de facilitation. En outre, certains projets achevés n'ont pas donné lieu à la soumission de rapports finaux dans le format préparé par le Secrétariat, tel qu'il figure à l'annexe IV du Guide²¹.

44. Malgré tous les efforts déployés pour assurer la représentation de toutes les agences d'exécution et bilatérales dans l'étude théorique, il n'a pas été possible d'inclure les projets d'activités de facilitation financés par l'Allemagne et la Banque mondiale, qui comptent chacune trois projets dans leur portefeuille. La Banque mondiale a achevé en octobre 2020 le projet pour la Malaisie, dont le principal résultat a été la ratification de l'Amendement de Kigali. L'absence de rapport final suivant le format proposé a entravé la collecte d'informations de synthèse pour l'étude théorique. Aucun autre rapport final de ces deux agences n'était disponible au 31 décembre 2022, date limite pour leur inclusion dans l'échantillon²².

45. L'étude théorique s'appuie sur les informations présentées dans les rapports finaux des projets d'activités de facilitation soumis au Secrétariat du Fonds multilatéral. La validation des données a également donné lieu à une consultation avec les agences bilatérales et d'exécution et le Secrétariat, y compris des demandes d'observations sur l'avant-projet avant sa finalisation. Au-delà des contraintes méthodologiques, l'étude théorique fournit de précieux enseignements et éléments qui méritent d'être pris en compte par les parties prenantes du Fonds multilatéral dans le cadre des futures activités liées aux KIP.

²⁰ Des informations complémentaires sur les critères de sélection de l'échantillon sont fournies à l'annexe II.

²¹ Le format de rapport préparé par le Secrétariat a facilité l'évaluation des projets en prévoyant différentes sections pour les objectifs, les activités, les résultats, les défis et les enseignements tirés. Ce format commun a facilité la préparation de l'étude théorique en permettant de comparer et de synthétiser les informations figurant dans les rapports finaux.

²² Les informations communiquées par la Banque mondiale au cours de la phase finale de l'étude théorique indiquent que le projet pour la Malaisie a permis de mettre au point des outils que la Banque mondiale a ensuite adaptés à d'autres pays asiatiques (dont l'Indonésie et la Thaïlande).

II. Portefeuille d'activités de facilitation

II.1 Objectifs et types d'activités de facilitation

46. Afin de faciliter le soutien rapide à la ratification de l'Amendement de Kigali par les pays visés à l'article 5, le Comité exécutif a initialement approuvé, à sa 80^e réunion, des projets d'activités de facilitation dans 59 pays.²³ D'autres approbations globales ont suivi pour des projets d'activités de facilitation dans 60 pays lors de la 81^e réunion, dans 11 pays lors de la 82^e réunion, dans un pays lors de la 83^e réunion, dans deux pays lors de la 84^e réunion, dans quatre pays lors de la 85^e réunion et dans un pays lors de la 88^e réunion²⁴.

47. Concernant la source de financement des activités de facilitation, les décisions susmentionnées du Comité exécutif à ses 80^e et 81^e réunions stipulent que toutes les demandes concernant les activités de facilitation soumises à ces deux réunions aux fins d'approbation globale seraient financées à partir des contributions volontaires supplémentaires fournies par le groupe de pays non visés à l'article 5, et que les demandes présentées pour les pays du groupe 2 visés à l'article 5 seraient financées à partir des contributions ordinaires au Fonds multilatéral.

48. Le calendrier de mise en œuvre des projets d'activités de facilitation prévoyait initialement un maximum de 18 mois, à partir de leur date d'approbation. Le Comité exécutif a ultérieurement décidé que la période initiale de mise en œuvre des projets d'activités de facilitation pourrait être prolongée au besoin de 12 mois maximum (soit 30 mois à compter de l'approbation des projets), à condition qu'une demande officielle à cet effet soit soumise au Fonds multilatéral²⁵.

49. Les lignes directrices relatives au financement des activités de facilitation ont donné aux pays bénéficiaires une certaine souplesse pour entreprendre une série d'activités de facilitation comprenant notamment, mais non exclusivement :

- a) Des activités visant à faciliter et soutenir la ratification rapide de l'Amendement de Kigali ;
- b) Les premières activités mentionnées au paragraphe 20 de la décision XXVIII/2, dont les activités propres au pays visant à établir des arrangements institutionnels de soutien, l'examen des programmes d'autorisations, la communication de données sur la consommation et la production de HFC et la démonstration d'activités ne portant pas sur des investissements, excluant le renforcement des institutions, comme indiqué dans la décision 78/4 b); et
- c) Des stratégies nationales comprenant les activités mentionnées aux alinéas a) et b) ci-dessus.

50. Outre ce qui précède, les pays visés à l'article 5 menant des activités de facilitation ont été encouragés à entreprendre, dans le cadre du financement approuvé²⁶, les activités suivantes :

- a) Élaboration et application de politiques et de réglementations pour éviter la pénétration

²³ Décision 80/41

²⁴ Décisions 81/31(a)(ii) et (iii), 82/53, 83/40, 83/51(b), 84/57, 84/59, et 85/24(c)(i) et (ii)

²⁵ Décisions 79/46(d)(iii) et 81/32(a)

²⁶ Décision 82/83(b)

sur le marché d'équipements de réfrigération et de climatisation et de pompes thermiques non écoénergétiques ;

- b) Promotion de l'accès à des technologies écoénergétiques dans ces secteurs ; et
- c) Formation ciblée sur la certification, la sécurité et les normes, sensibilisation et renforcement des capacités, afin de maintenir et d'améliorer l'efficacité énergétique.

51. Lors de sa 78^e réunion, le Comité exécutif a entamé des discussions sur l'élaboration de lignes directrices sur la réduction progressive des HFC, y compris les activités de facilitation figurant au paragraphe 20 de la décision XXVIII/2⁷, qui comprend les domaines suggérés pour les différentes composantes des activités de facilitation et prévoit la possibilité d'ajouter d'autres composantes qui n'entreraient pas dans ces catégories et seraient toujours admissibles en tant qu'activités de facilitation. La ligne directrice originale sur la soumission des activités de facilitation a été actualisée et présentée à la réunion de coordination interagences en février 2020, en même temps que des orientations pour rendre compte des questions de genre²⁸.

52. Lors de sa 81^e réunion, le Comité exécutif a décidé qu'un rapport final sur les activités de facilitation achevées devrait être soumis dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet, en soulignant les enseignements tirés conformément à la décision 81/32(b). Cette précision a également été incluse dans les lignes directrices du Secrétariat, bien qu'aucun suivi spécifique des soumissions n'ait été mis en place. L'étude théorique a fait apparaître que certaines agences n'étaient pas pleinement conscientes de cette exigence.

II.2 Financement des activités de facilitation

53. Au total, le financement des activités de facilitation a été approuvé pour 138 pays, dont 116 au titre du financement supplémentaire et 22 au titre du financement ordinaire, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Tableau récapitulatif des sources de financement des activités de facilitation

Source de financement	Nombre de pays	Nombre de projets	Total des fonds approuvés (USD)
Supplémentaire	116	128	15 185 000
Ordinaire	22	30	3 590 000
Total	138	158	18 775 000

54. Les niveaux de financement maximaux des activités de facilitation dans les différents pays ont été fixés sur la base des données de référence sur les HCFC, en notant qu'aucun financement supplémentaire ne serait fourni pour des activités de facilitation avant la préparation des KIP nationaux. Ces niveaux de financement maximaux sont donnés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Détermination des niveaux de financement des activités de facilitation

Valeur de référence pour les HCFC (tonnes PAO)	Financement maximal des activités de facilitation (USD)
Inférieure à 1	50 000
Entre 1 et 6	95 000
Supérieure à 6 et inférieure ou égale à 100	150 000
Supérieure à 100	250 000

²⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/47

²⁸ MLF-IACM-2020-1-19, désigné Guide dans le présent rapport.

55. Le groupe de pays le plus important (45,6 %) a reçu un financement de 150 000 dollars É.-U., devant le groupe recevant 95 000 dollars É.-U. (23,2 %). La répartition des projets d'activités de facilitation selon les différents niveaux de financement est présentée dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3. Projets d'activités de facilitation par niveau de financement

Niveau de financement (USD)	Nombre de pays	Pourcentage
50 000	23	16,7
95 000	32	23,2
150 000	63	45,6
250 000	20	14,5
Total	138	100

II.3 Agences d'exécution et bilatérales

56. L'essentiel des projets du portefeuille d'activités de facilitation (138 pays) est réparti entre trois agences, à savoir le PNUE, le PNUD et l'ONUDI, qui ont acquis un avantage comparatif dans la fourniture d'appui à la mise en œuvre des projets du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5. Parmi ces projets, 120 ont été mis en œuvre par une agence unique et 18 par deux agences ou plus.

57. En ce qui concerne le premier groupe, le PNUE s'est vu attribuer le plus grand nombre de projets (81 pays), suivi par l'ONUDI (24 pays) et le PNUD (neuf pays). La Banque mondiale et l'Allemagne ont chacune mis en œuvre des activités de facilitation dans trois pays. Il ressort du tableau 4.a que 82,6 % des projets d'activités de facilitation ont été mis en œuvre par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI en tant qu'agence d'exécution unique.

Tableau 4.a. Répartition des projets d'activités de facilitation par agence d'exécution (mise en œuvre unique)

Agence d'exécution	Nombre de pays	Pourcentage
PNUD	9	6,5
PNUE	81	58,7
ONUDI	24	17,4
Banque mondiale	3	2,2
Allemagne	3	2,2
Mise en œuvre conjointe	18	13
Total	138	100

58. En ce qui concerne les projets mis en œuvre par plusieurs agences (voir les tableaux 4.b et 5 ci-dessous)²⁹, le PNUE a été impliqué dans 12 projets, dont autant (six) en tant qu'agence cheffe de file et qu'agence d'exécution coopérante, et le PNUD dans 10 projets, dont neuf en tant qu'agence cheffe de file. L'ONUDI est intervenue dans sept projets mis en œuvre conjointement, dont trois en tant qu'agence cheffe de file. Le Canada et l'Italie ont été associés à cinq et quatre projets respectivement en tant qu'agences bilatérales coopérantes.

²⁹ Le projet pour les Philippines, qui devait à l'origine être mis en œuvre conjointement par la Banque mondiale et l'ONUDI, a été intégralement transféré à l'ONUDI lors de la 83^e réunion (décision 83/39(a)).

Tableau 4.b. Participation des agences à la mise en œuvre conjointe des activités de facilitation

Agence cheffe de file*/coopérante	Pays couverts
PNUD/Canada	4
PNUD/PNUE	2
PNUD/ONUDI	1
PNUD/PNUE/Canada	1
PNUD/PNUE/ONUDI	1
PNUE/Italie	3
PNUE/ONUDI	2
PNUE/PNUD	1
ONUDI/PNUE	2
ONUDI/Italie	1
Total	18

(*) L'agence cheffe de file apparaît en gras

Tableau 5. Participation des agences à des projets mis en œuvre conjointement

Agence d'exécution ou bilatérale	Nombre de projets
PNUD	10
PNUE	12
ONUDI	7
Canada	5
Italie	4

59. Le tableau 6 ci-dessous montre que plus de 90 % du financement des activités de facilitation est réparti entre le PNUD, le PNUE et l'ONUDI. Le PNUE est l'agence ayant le plus grand nombre de projets d'activités de facilitation et recevant la plus grande part de financement.

Tableau 6.* Répartition du financement des activités de facilitation par agence d'exécution

Agence d'exécution	Montant du financement (USD)	Pourcentage
PNUD	2 217 000	11,8
PNUE	10 607 000	56,5
ONUDI	4 481 000	23,9
Sous-total	17 305 000	92,17
Banque mondiale	750 000	4
Canada	240 000	1,3
Allemagne	285 000	1,5
Italie	195 000	1
Total	18 775 000	100

*Source des tableaux 4 à 6 : chiffres calculés par les auteurs, à partir de la base de données du Secrétariat et de l'étude théorique (au 31 décembre 2022).

III. Aperçu des résultats des projets d'activités de facilitation

60. Cette section analyse les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des activités de facilitation. Elle les compare aux résultats escomptés, afin d'identifier les principaux facteurs de succès, en passant en revue les différentes composantes et sous-composantes des projets d'activités de facilitation, le cas échéant. Indépendamment du niveau de financement, presque tous les projets d'activités de facilitation examinés comportaient au moins trois composantes essentielles, à savoir : a) l'aide à la ratification de l'Amendement de Kigali ; b) le renforcement des capacités des parties prenantes concernées ; et c) l'amélioration des systèmes existants d'autorisations et de notification. Pour les projets bénéficiant d'un niveau de financement plus élevé, des composantes supplémentaires ont été incluses en fonction des besoins spécifiques et de l'état de préparation du pays. Les sous-sections suivantes analysent les effets des activités de facilitation sur différents aspects destinés à accélérer l'adoption de l'Amendement de Kigali.

III.1 État de préparation à la ratification de l'Amendement de Kigali

61. Comme le montre le tableau 7 ci-dessous, quatre pays de l'étude (Rwanda, Grenade, République démocratique populaire lao et Micronésie) ont ratifié l'Amendement de Kigali avant de recevoir un financement pour leurs activités de facilitation. Plus de la moitié des pays de l'échantillon considéré pour cette étude théorique (24) ont ratifié l'Amendement pendant la période de mise en œuvre de leurs projets. Parmi ceux-ci, sept pays l'ont ratifié dans les 12 mois suivant l'obtention du financement de leurs activités de facilitation. Huit pays ont conclu le processus de ratification après l'achèvement de leurs projets d'activités de facilitation, tandis que huit autres n'avaient pas encore ratifié l'Amendement au moment de la finalisation de la présente étude³⁰.

Tableau 7. État de la ratification de l'Amendement de Kigali dans les pays de l'échantillon

Ratification de l'Amendement de Kigali	Avant les activités de facilitation	Pendant la période de mise en œuvre des activités	Après les activités de facilitation	Non ratifié
Nombre de pays	4	24	8	8

62. Tous les projets d'activités de facilitation examinés ont contribué à la réalisation d'une évaluation initiale des cadres juridiques et institutionnels existants nécessaires à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Dans 40 pays, les activités de facilitation ont permis de déterminer les étapes obligatoires, de préparer les documents pour la ratification de l'Amendement, et d'identifier les institutions concernées par le processus de ratification.

63. Abstraction faite des projets menés au Rwanda, en République démocratique populaire lao et en Micronésie (États fédérés de), tous les projets examinés comportaient une composante intitulée « Appui à la ratification de l'Amendement de Kigali », et tous les pays prévoient une ratification rapide. Pour près de la moitié des pays examinés, le résultat déclaré comprenait la préparation d'un « dossier de ratification » inspiré du modèle élaboré par le Secrétariat de l'ozone. Ce dossier contenait généralement des documents techniques et directifs tels qu'une copie certifiée de l'Amendement de Kigali, une fiche technique, un projet de décret sur l'instrument de ratification et une note pour la soumission du décret au processus législatif national.

64. Dans la majorité des pays étudiés, les activités de facilitation ont également conduit à la production de matériel d'information sur l'Amendement de Kigali et à l'organisation de réunions de

³⁰ Des données détaillées sur l'impact des activités de facilitation sur la ratification par région géographique sont présentées à l'annexe III.

consultation des parties prenantes afin de les sensibiliser et de créer un consensus entre les différents groupes d'acteurs nationaux. Ces réunions ont permis de rationaliser et d'accélérer la prise de décision dans le cadre du processus législatif menant à la ratification de l'Amendement de Kigali. Les pays bénéficiaires les considèrent également comme essentiels à la préparation des plans et projets qui permettront de mettre en œuvre l'Amendement.

65. Plusieurs pays ont indiqué que les fiches d'information d'OzoneAction sur l'Amendement de Kigali ont été un outil important en faveur de sa ratification. Plusieurs pays ont utilisé les financements des activités de facilitation pour traduire ces fiches d'information en langue locale et les télécharger sur le site officiel de l'agence gouvernementale concernée. Ces fiches résument bien les changements et les défis découlant de l'Amendement, tout en s'adressant aux parties prenantes intervenant dans la ratification et dans la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

66. Dans le cadre de la composante « ratification », plusieurs pays ont également analysé les incidences des différentes technologies et solutions de remplacement des HFC, les obstacles à leur adoption et à leur utilisation effective, ainsi que leur disponibilité.

67. Seuls trois pays ayant ratifié l'Amendement dans les 12 mois suivant le début de leurs projets d'activités de facilitation avaient inclus la préparation du « dossier de ratification », le plan de travail pour les activités de facilitation. Les quatre autres à avoir rapidement ratifié l'Amendement n'ont pas eu besoin d'une telle assistance directe, mais ont bénéficié d'autres types de soutien à leurs activités de facilitation. Si la préparation du « dossier de ratification » a incontestablement contribué à une ratification rapide, la volonté politique influe également fortement sur la durée du processus législatif national qui aboutit au dépôt de l'instrument de ratification de l'Amendement de Kigali.

III.2 Activités de facilitation ayant trait aux cadres institutionnels, politiques et législatifs existants

68. Les 44 pays participant à l'étude ont examiné les cadres institutionnels, politiques et législatifs existants dans la perspective des dispositions de l'Amendement de Kigali, en utilisant le format uniforme du rapport d'évaluation des pays préparé par le PNUE à l'intention des pays participant au programme d'aide à la conformité (PAC). Ce rapport couvre généralement tous les aspects intéressant la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans un pays, tels que les modalités institutionnelles et les partenariats nationaux, les politiques, les caractéristiques des marchés nationaux des réfrigérants, les tendances de pénétration des technologies de remplacement, l'infrastructure existante du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et les activités de sensibilisation.

69. Les pays ont indiqué que les UNO organisaient des réunions consultatives de haut niveau pour assurer la coordination avec les représentants des ministères et d'autres organismes publics concernés. Ces activités ont fourni des informations importantes sur un large éventail de questions, notamment les calendriers convenus de réduction progressive des HFC, la relation entre la réduction progressive des HFC et l'élimination des HCFC, les normes internationales de sécurité relatives aux produits de remplacement des HFC à faible PRG, la disponibilité de financements pour la réduction de la consommation et de la production de HFC, ainsi que des informations sur l'efficacité énergétique des solutions de remplacement des HFC. Dans certains pays, les activités de facilitation ont également soutenu la traduction de l'Amendement de Kigali en langues nationales afin de favoriser sa diffusion auprès des parties prenantes nationales concernées. L'utilisation du rapport d'évaluation des pays, parallèlement aux examens à deux niveaux effectués par le personnel du PAC du PNUE, a permis de garantir la cohérence, l'exhaustivité et la qualité des rapports sur les activités de facilitation dans les pays recevant une aide du PNUE et d'autres, car le rapport d'évaluation des pays a également été utilisé dans des pays recevant une aide d'autres agences.

70. Environ 25 % des pays (11) étudiés ont inclus la préparation d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, en tant que composante distincte de leur projet d'activités de facilitation. C'est en Afrique que cette composante est la plus fréquente, avec cinq pays, devant la région Europe et Asie centrale, avec trois pays, et les régions Amérique latine et Caraïbes et Asie et Pacifique, avec un pays chacune. Un autre pays de la région Amérique latine et Caraïbes a inclus la préparation d'une stratégie nationale sur l'Amendement de Kigali dans sa composante sur la ratification.

71. En fait, les documents stratégiques sur l'Amendement de Kigali ont seulement été élaborés dans le cadre de cinq projets d'activités de facilitation, deux dans les régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes et un dans la région Asie-Pacifique. Les six autres projets ont uniquement réalisé des études et/ou des rapports sectoriels identifiant des scénarios possibles, sans document stratégique intégré pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Les données ci-dessus montrent que le financement des activités de facilitation a été peu utilisé pour préparer des documents stratégiques sur la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans les pays bénéficiaires. Comme il ne s'agissait pas d'un résultat attendu des activités de facilitation, les pays ont pu attendre le financement de la préparation du KIP pour poursuivre l'élaboration de leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

72. Les politiques de réglementation des HFC élaborées dans le cadre des activités de facilitation visaient toutes les substances et tous les mélanges. Seuls deux pays ont jugé importantes les politiques spécifiques visant l'adoption précoce de mesures de dissuasion ou de restrictions pour réglementer les HFC à fort PRG.

III.3 Activités de facilitation et mobilisation des parties prenantes nationales

73. La mise en œuvre des activités de facilitation dépend fortement de la participation aux projets des principales parties prenantes nationales. Ces parties prenantes comprennent les organismes publics concernés, les représentants du secteur de la fabrication et de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, les organisations non gouvernementales et le public.

74. Tous les pays ont indiqué que leurs projets d'activités de facilitation ont été mis en œuvre en utilisant l'infrastructure nationale existante et les cadres institutionnels en place pour l'élimination des SAO. Cela étant, la formation du personnel des UNO a été incluse dans tous les projets afin de s'assurer que leurs capacités et leurs connaissances étaient à jour en vue de la ratification et de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Plusieurs pays ont indiqué que le soutien du PAC du PNUE a facilité la mise en œuvre des projets d'activités de facilitation.

Communication et sensibilisation

75. Plusieurs pays bénéficiant de l'appui du PNUE ont estimé que la publication d'OzoneAction sur les mesures législatives et les moyens d'action était utile pour réglementer les HFC et notamment fournir les informations nécessaires à la préparation des amendements aux réglementations existantes sur les SAO. Le Sri Lanka a utilisé son projet d'activités de facilitation pour préparer une stratégie de mobilisation des parties prenantes qui a été adoptée comme document d'orientation pour l'UNO. De même, les applications mobiles et bureautiques telles que « *What Gas* »³¹, « *Good Servicing: Flammable Refrigerants Quick Guide* »,³² et « *Air-conditioner Charge Size Calculator* » ont été jugées utiles pour renforcer les capacités des techniciens d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation.

³¹ <https://www.unep.org/ozonaction/resources/mobile-app-whatgas/whatgas>

³² <https://www.unep.org/ozonaction/resources/mobile-app-toolkits-manuals-and-guides/good-servicing-flammable-refrigerants-quick-guide>

Ces applications ont été utilisées lors d'ateliers de formation pour obtenir les caractéristiques essentielles des HFC (PAO, PRG, classification de sécurité) et de leurs solutions de remplacement, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de facilitation.

76. La grande majorité des activités de facilitation comprenait une composante distincte sur la sensibilisation et le renforcement des capacités pour diverses parties prenantes, dont le personnel des UNO, les agents des douanes et les représentants du secteur de la réfrigération et de la climatisation. Dans certains pays, comme l'Éthiopie, des réunions de sensibilisation avec les principales parties prenantes du secteur de la réfrigération et de la climatisation, les responsables de l'action publique et les services chargés de l'application de la loi ont abordé simultanément l'élimination des HCFC et la réduction progressive des HFC afin de garantir une compréhension approfondie de l'effet de l'élimination des HCFC sur la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

77. De nombreux rapports finaux ont conclu que les activités de facilitation permettaient d'identifier les organismes publics concernés, les importateurs de HFC et les associations du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, et de déterminer leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. La contribution des activités de facilitation à la mobilisation des parties prenantes a été jugée positive, car ces activités ont permis d'améliorer leur compréhension et leur engagement.

78. L'effet le plus fréquemment signalé des sous-composantes de sensibilisation a été une meilleure compréhension de l'Amendement de Kigali et de ses incidences sur les changements de politique, des contrôles renforcés des importations, des obligations de déclaration de la consommation de HFC et d'autres mesures nécessaires pour assurer le respect de l'Amendement. Les rapports finaux concluent que les activités de facilitation ont préparé les différentes parties prenantes nationales, y compris celles du secteur privé, à assumer des responsabilités nouvelles et supplémentaires dans la mise en œuvre de la réduction progressive des HFC.

79. Certains PFV ont indiqué que la mise en œuvre de leurs projets d'activités de facilitation leur a permis non seulement de sensibiliser les partenaires traditionnels, tels que les douanes et les associations du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, aux questions liées à la réduction progressive des HFC, mais aussi d'attirer et d'impliquer d'autres agences et institutions qui n'avaient pas encore participé à la mise en œuvre du Protocole de Montréal. La participation des établissements d'enseignement technique au projet d'activités de facilitation du Lesotho a permis de reconnaître la nécessité d'inclure les questions relatives au Protocole de Montréal dans les programmes d'enseignement supérieur du pays.

80. Presque tous les pays ont estimé que l'information et la sensibilisation des parties prenantes concernées constituaient l'un des éléments les plus importants du processus de préparation à la ratification de l'Amendement. Tous les pays ont indiqué que l'organisation d'ateliers consultatifs avec les organismes publics concernés était essentielle à la bonne préparation des documents de ratification.

81. Outre l'impact signalé des activités de facilitation sur la rationalisation du processus de ratification législative, plusieurs pays ont indiqué que la sensibilisation accrue d'un large éventail de parties prenantes aux mesures gouvernementales liées à l'Amendement de Kigali et à l'importance d'une collecte de données précise et opportune a contribué à l'établissement d'un consensus national qui est considéré comme essentiel à la bonne préparation des futurs KIP.

Renforcement des capacités grâce à la formation

82. La majorité des activités de facilitation comprenant des sous-composantes de renforcement des capacités se sont concentrées sur la formation des secteurs de l'entretien et de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation. Des experts techniques ont été engagés pour mener des enquêtes et préparer des rapports sur l'évaluation des besoins de formation, qui ont ensuite été validés dans le cadre de tables rondes avec les principales parties prenantes, telles que les principales institutions nationales de formation professionnelle et les représentants de l'industrie du froid. Les rapports ont fini par déclencher les modifications nécessaires des programmes de formation existants pour veiller à la préparation et à l'adoption et à l'utilisation sécuritaire de réfrigérants inflammables tels que les hydrocarbures (HC). La coordination étroite entre les UNO et les associations professionnelles de la réfrigération et de la climatisation a joué un rôle crucial dans la bonne mise en œuvre des sous-composantes relatives au renforcement des capacités.

83. Le principal thème des formations organisées dans le cadre des activités de facilitation était la manipulation sécuritaire des HFC et de leurs produits de remplacement. Plusieurs pays ont indiqué que les activités de facilitation ont permis aux techniciens en réfrigération et climatisation de suivre les bonnes pratiques d'entretien et d'améliorer leur compréhension des procédures de sécurité lors de la manipulation des réfrigérants inflammables. Certains pays, comme le Sri Lanka, ont également déclaré une capacité accrue en systèmes de réfrigération à base d'ammoniac (NH₃) de la part des formateurs du secteur de la réfrigération et de la climatisation des principales institutions techniques, tandis que le Pérou a utilisé ses activités de facilitation pour le renforcement des capacités sur les systèmes de réfrigération industrielle utilisant du dioxyde de carbone (CO₂).

84. Dans quelques pays, les activités de facilitation ont contribué à la mise en place de systèmes de certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation. Dans le cadre de la composante sur le renforcement des capacités, la République démocratique populaire lao a entamé des consultations avec les parties prenantes concernées sur la meilleure approche à adopter pour mettre en place le système de certification. Ces travaux sont poursuivis dans le cadre d'un financement parallèle pour les projets de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Deux autres pays disposaient d'une composante d'activités de facilitation distincte consacrée à la révision des normes nationales de compétence professionnelle pour les techniciens en réfrigération et climatisation. En Bolivie (État plurinational de), une nouvelle norme de compétence professionnelle pour les travailleurs du secteur de la réfrigération domestique a été formulée, tandis qu'au Paraguay les activités de facilitation ont donné lieu à l'élaboration d'une proposition de nouvelle norme sur l'utilisation et la manipulation sécuritaires des HC dans les systèmes de réfrigération domestique et commerciale. Ce dernier projet d'activité de facilitation a également lancé une campagne de diffusion sur la certification des techniciens en réfrigération et climatisation.

85. Malgré la bonne exécution des sous-composantes de renforcement des capacités, de nombreux rapports finaux sur les activités de facilitation ont conclu que, compte tenu du taux élevé de rotation des techniciens en réfrigération et climatisation, des efforts continus seront nécessaires pour renforcer leurs capacités afin d'améliorer les pratiques d'entretien et d'assurer l'utilisation sécuritaire des réfrigérants inflammables.

86. Outre la formation de ces techniciens, plusieurs pays ont utilisé la composante de renforcement des capacités de leurs projets d'activités de facilitation pour organiser, à l'intention des agents des douanes et des services chargés de l'application de la loi, des ateliers de formation sur l'amélioration du contrôle de l'importation et de la consommation des HFC et des mélanges de HFC. Au Rwanda, cette formation a été formalisée par l'élaboration d'un manuel national destiné aux agents des douanes et aux services chargés de l'application de la loi. Tous les projets examinés se sont appuyés sur les partenariats

établis avec les douanes nationales dans le cadre de l'élimination des HCFC. Quelques pays ont également utilisé leurs activités de facilitation pour doter les points de contrôle aux frontières d'équipements d'identification des réfrigérants comme condition préalable pour rendre les systèmes d'autorisations et de quotas plus aptes à répondre aux nouveaux besoins découlant de l'Amendement de Kigali.

87. Plusieurs pays ont souligné le fait que les activités de facilitation ont contribué à convaincre les praticiens du secteur de la réfrigération et de la climatisation, les importateurs de réfrigérants et les détaillants d'accepter la nécessité d'adopter des technologies de remplacement grâce à un engagement étroit avec les UNO. Ils ont également signalé les premiers signes d'une pénétration accrue des produits de remplacement des HFC sur les marchés locaux des réfrigérants.

88. Un certain nombre de pays ont donné la priorité au renforcement des institutions et à l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les institutions concernées dans le cadre de la composante de renforcement des capacités. En outre, quelques pays ont organisé des réunions de sensibilisation des consommateurs pour les inciter, ainsi que le grand public, à comprendre les coûts et les avantages liés aux technologies et équipements de remplacement à faible PRG.

III.4 Activités de facilitation et systèmes d'application et de notification existants

89. Avant le lancement des projets d'activités de facilitation, tous les pays inclus dans l'étude théorique étaient dotés d'une législation et de règlements sur la réglementation des SAO et la majorité d'entre eux possédaient également des cadres réglementaires fonctionnels comprenant des systèmes d'autorisations et de quotas pour l'importation et la consommation de SAO. Toutefois, les systèmes d'application de base ne comprenaient pas la réglementation des HFC. La plupart des projets d'activités de facilitation de l'étude comprenaient une composante sur l'étude approfondie et la mise à niveau des systèmes d'autorisation existants pour les SAO et les produits à base de SAO, en tant qu'étape préliminaire à la prise en compte des HFC et des produits à base de HFC pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Au total, 32 pays étudiés ont inclus cette composante sous le titre « Systèmes d'autorisation et de notification au titre de l'article 4B », soit en tant que composante unique, soit en tant que composantes distinctes sur les autorisations et les rapports.³³ Deux autres pays n'avaient qu'une composante consacrée à la communication et à la vérification des données. La mise à niveau de ces systèmes s'est appuyée dans une large mesure sur les cadres antérieurs mis en place pour les HCFC et a été renforcée pour répondre aux nouvelles exigences qui découleront de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

90. Le résultat de cette composante dans les 32 pays a été un examen du système d'autorisations et de quotas existant et une proposition de mise à jour, soit en révisant la législation existante pour y inclure les HFC et les équipements à base de HFC, soit en rédigeant un nouvel instrument législatif (tel qu'un décret ou une loi) sur le renforcement des procédures de réglementation des SAO, HFC compris.

91. Environ deux tiers des pays ayant officiellement promulgué la composante sur les autorisations et les quotas ont également promulgué officiellement la législation révisée ou actualisée, rendant ainsi opérationnel leur nouveau système d'autorisations et de quotas. Dans les autres pays, le processus législatif d'approbation des nouveaux systèmes d'autorisations et de quotas était en cours au moment de l'achèvement de leurs projets d'activités de facilitation.

³³ L'Amendement de Kigali modifie les dispositions du Protocole de Montréal relatives aux autorisations au titre de l'article 4B en exigeant que chaque Partie mette en place un système d'autorisation des importations et exportations de HFC neufs, utilisés, recyclés et régénérés.

92. Le Monténégro a adopté une nouvelle loi qui a permis la mise en place d'un système de quotas pour les HFC, qui sera établi par l'adoption de règlements après l'achèvement de son projet d'activités de facilitation.

93. Le résultat le plus fréquent de cette composante est un rapport identifiant une série de moyens d'action pour faciliter la réduction progressive des HFC et définissant des mesures à court terme susceptibles d'être incluses dans la future stratégie de réduction progressive des HFC.

94. Dans quelques pays de la région Asie-Pacifique, cette composante des activités de facilitation a produit des résultats spécifiques. En République démocratique populaire lao, l'autorité chargée des autorisations est passée de l'UNO, qui dépend du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, au ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de la loi sur la gestion des produits chimiques qui a été promulguée. Le projet a aidé l'UNO à organiser une série de réunions avec les acteurs gouvernementaux concernés afin de définir clairement les rôles et les responsabilités de l'UNO et du ministère de l'Industrie et du Commerce, ce qui a abouti à un mémorandum d'accord entre les deux ministères. En outre, grâce au processus de consultation, le projet a permis à l'UNO d'adopter la décision ministérielle sur la gestion des SAO/HFC, qui couvre les rapports devant être fournis par les techniciens en réfrigération et climatisation.

95. Le Sri Lanka a utilisé le projet d'activités de facilitation pour finaliser la politique nationale sur le refroidissement élaborée en tant que document directif identifiant les politiques et les réglementations visant la réduction progressive des HFC et l'adoption de technologies de remplacement à faible PRG.

96. Le Cambodge est le seul pays de l'échantillon à disposer d'une composante distincte pour la mise en place d'un système en ligne d'autorisations et de quotas pour les HFC et les équipements de réfrigération et de climatisation contenant des HFC. Ce système permet à l'UNO de suivre le quota restant avant de délivrer une autorisation d'importation et de produire un rapport pour suivre l'importation effective de chaque substance réglementée par importateur.

97. En Afrique du Sud, cette composante du projet d'activités de facilitation a facilité le lancement d'un débat national sur la question ; au Cameroun, le projet d'activités de facilitation a soutenu la réalisation d'enquêtes sur le secteur de la réfrigération et de la climatisation et d'autres secteurs qui n'avaient pas été inclus dans les projets d'enquête précédents sur les solutions de remplacement des SAO, comme une enquête sur le HFC-227ea dans la lutte contre les incendies.

98. Outre la révision des dispositions législatives relatives aux systèmes d'autorisations et de quotas, les projets d'activités de facilitation dans quelques pays ont soutenu le développement d'un système en ligne pour gérer le processus de demande de quota annuel, y compris l'administration des demandes d'autorisations avant l'expédition, et les rapports annuels périodiques et après le dédouanement.

99. Plusieurs pays ont signalé la mise en place de bases de données en ligne avec une connexion directe aux systèmes douaniers nationaux, qui permet aux entreprises de soumettre des rapports annuels sur l'importation et l'utilisation des réfrigérants. Outre le fait qu'elles constituent une base fiable pour l'attribution des quotas d'importation, ces bases de données ont permis de respecter les obligations nationales et internationales en matière de communication découlant de l'Amendement de Kigali.

100. Les activités de facilitation ont été jugées utiles pour la mise en place et/ou à niveau des systèmes d'autorisations en ligne dans les petits pays insulaires. La mise à niveau du système en ligne existant à la Grenade comprend un certificat d'approbation préalable en tant que mesure préliminaire pour assurer la collecte en temps réel des données d'importation et la gestion efficace du système de quotas. L'UNO de Micronésie a mis en place ses propres services d'hébergement du système en ligne.

101. À Bahreïn, la mise à niveau du système d'autorisations électroniques a répondu aux besoins identifiés lors du lancement d'un système de certification visant à améliorer les pratiques environnementales pour l'installation et l'entretien d'équipements utilisant des solutions de remplacement des SAO. Au Koweït, l'aide à la mise en place d'un nouveau registre électronique et d'un nouveau système d'autorisations a consisté à fournir le matériel et les logiciels nécessaires, ainsi qu'à adapter le système pour permettre la communication d'informations entre les douanes et les services de l'UNO. En Arabie saoudite, le nouveau système électronique a intégré les nouveaux codes SH pour les HFC, tandis que le système d'enregistrement et de délivrance électronique des permis sur les HFC était encore en cours d'élaboration au moment de l'achèvement du projet d'activités de facilitation.

102. Une étude théorique préparée à la demande du Comité exécutif pour évaluer les activités de facilitation en vue de la préparation de PGEH a reconnu que des mesures réglementaires allant au-delà des systèmes traditionnels d'autorisations et de quotas pourraient avoir un impact positif sur la poursuite de la réduction des importations de substances réglementées.³⁴ L'étude a également suggéré que les pays visés à l'article 5 pourraient utiliser les activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC afin d'établir des mesures réglementaires supplémentaires³⁵ (par exemple, l'enregistrement et éventuellement l'autorisation des importations d'équipements à base de HFC, l'interdiction des bouteilles non rechargeables, l'interdiction de la mise à l'air intentionnelle des réfrigérants à base de HFC) qui seraient utiles pour la préparation et la mise en œuvre des KIP. Toutefois, dans la présente étude théorique, aucun des projets d'activités de facilitation examinés n'a fait état de résultats allant au-delà de l'objectif des systèmes d'autorisations et de quotas.

103. Les activités de facilitation dans tous les pays étudiés ont compris des formations à l'intention des UNO sur la collecte et la communication de données sur les HFC, ce qui a renforcé l'infrastructure existante nécessaire à la préparation des KIP. Hormis une enquête ponctuelle sur les produits de remplacement des SAO, aucune collecte systématique de données et aucun rapport sur les HFC dans les pays visés à l'article 5 n'avaient été réalisés avant le lancement des activités de facilitation. À cet égard, ces activités ont apporté un soutien essentiel au renforcement des capacités en matière de collecte et de communication des données dans tous les pays participant à l'étude. Alors que des systèmes de collecte et de communication des données sur les SAO étaient déjà en place et fonctionnels dans presque tous les pays visés à l'article 5, tous les pays de l'étude ont jugé essentiel de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les HFC.

104. Bien que les importateurs et les secteurs utilisateurs soient plus ou moins similaires à ceux des autres SAO, les HFC sont importés et utilisés sous la forme d'un plus large éventail de produits chimiques purs et de mélanges dans tous les secteurs. Cet aspect complique la collecte et l'enregistrement des données sur la consommation de HFC. En outre, la détermination des mesures de réglementation des HFC repose sur une mesure différente du facteur PAO utilisé pour tous les autres groupes de substances réglementées. La réglementation des HFC nécessite donc une analyse et une adaptation supplémentaires de la part des UNO. Dans certains pays, les projets ont permis aux UNO d'identifier les importateurs de HFC, ce qui était une tâche difficile car les HFC n'étaient pas réglementés. L'identification des importateurs de HFC constitue une base solide pour la mise en œuvre par les UNO du système d'autorisations obligatoires pour les HFC.

³⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/12

³⁵ Par exemple, l'enregistrement et éventuellement l'autorisation des importations d'équipements à base de HFC, l'interdiction des bouteilles non rechargeables et l'interdiction de la mise à l'air libre intentionnelle des réfrigérants à base de HFC.

105. La plupart des pays étudiés disposent des capacités requises pour la collecte et la communication des données sur les HFC. Sur les 44 pays de l'étude, seuls cinq n'ont pas encore communiqué de données sur les HFC. Quatorze pays, dont trois n'ayant pas ratifié l'Amendement de Kigali (Haïti, Venezuela [République bolivarienne du] et Soudan du Sud), ont commencé à en communiquer à titre volontaire avant l'année de l'achèvement effectif du processus de ratification.³⁶ Ces statistiques peuvent indiquer que les projets d'activités de facilitation ont été un moyen efficace de renforcer les capacités de collecte et de communication de données sur les HFC dans les pays bénéficiaires.

106. Un certain nombre de pays ont indiqué que les sous-composantes des activités de facilitation sur la collecte et la communication des données ont facilité les discussions avec les autorités douanières nationales sur la mise à jour des codes SH de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue d'une meilleure identification des importations de HFC et d'une mise à jour des régimes d'autorisations. Ces travaux ont abouti non seulement à l'adoption de nouveaux codes SH spécifiques permettant une collecte plus complète des données nationales sur les HFC et les mélanges de HFC, mais peuvent également, dans des conditions spécifiques³⁷, permettre de comparer les données entre les pays.

107. Les pays membres de l'Organisation des douanes d'Océanie (OCO) ont indiqué que leurs projets d'activités de facilitation ont favorisé une approche harmonisée de l'adoption de codes SH spécifiques pour différencier les HFC et les mélanges de HFC et ont contribué au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises du Pacifique (PACHS), adopté et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

108. En Asie du Sud-Est, les activités de facilitation ont favorisé l'élaboration de codes SH individuels pour les HFC et les mélanges en utilisant des mécanismes nationaux. Étant donné que le code régional de la nomenclature tarifaire harmonisée 2022 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) attribue des codes SH individuels à trois mélanges, le projet a aidé les pays membres de l'ASEAN à se concerter et à consulter leurs autorités douanières nationales afin d'étudier les mécanismes nationaux permettant d'attribuer des codes SH spécifiques aux mélanges les plus couramment utilisés afin de faciliter le suivi et la communication des données à l'avenir.

109. En Afrique, la Gambie a annoncé l'adoption d'une approche régionale dans le cadre de l'initiative des nomenclatures tarifaires et statistiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lorsque des experts de la CEDEAO ont été réunis pour proposer des codes. Selon les informations disponibles, la proposition est facilement applicable tout en permettant la réglementation efficace des HFC et des mélanges à base de HFC, conformément aux obligations de l'Amendement de Kigali, sans qu'il soit nécessaire de modifier les taxes déjà applicables à ces produits.

110. Alors que les sous-composantes sur la mise à jour des systèmes d'application et de notification ont été incluses dans tous les types de projets d'activités de facilitation de l'étude, certains pays hors PFV inclus dans l'échantillon ont utilisé le niveau de financement plus élevé pour des activités supplémentaires spécifiques à leur pays. La Chine a utilisé les activités de facilitation pour collecter des données sur la production, l'importation et l'exportation de HFC, mais aussi pour améliorer le système de surveillance et de déclaration des émissions de HFC-23. Le Cameroun a utilisé le mécanisme établi de communication des données pour collecter les données de consommation de HFC pour 2019 et 2020 à titre volontaire.

³⁶ <https://ozone.unep.org/countries/data>

³⁷ Le code SH de l'OMD est un code à six chiffres qui nécessite une subdivision supplémentaire (par exemple, 7^e, 8^e... chiffre) pour identifier les HFC et les mélanges individuels. Chaque pays peut affecter des chiffres supplémentaires pour disposer d'une subdivision plus fine en fonction de son système national. L'adoption par les pays d'une région du code régional comme code national facilite la comparabilité.

L'Afrique du Sud a utilisé son projet d'activités de facilitation pour partager des informations et examiner un système innovant de permis reposant sur les droits acquis pour les HFC.

111. La disponibilité de données de consommation de HFC fiables et couvrant plusieurs années est une condition préalable essentielle pour établir des niveaux de référence réalistes en matière de consommation de HFC qui permettront au Comité exécutif d'examiner les demandes de financement préparatoire du KIP, conformément aux lignes directrices relatives à l'approbation de ces demandes³⁸.

112. Ces résultats confirment que la mise en œuvre des activités de facilitation a apporté une contribution notable à la facilitation de la communication des données sur la consommation de HFC. Le fait qu'un certain nombre de pays aient déjà collecté des données sur la consommation de HFC pour deux à quatre ans est un facteur très important pour mieux comprendre les tendances de la consommation de HFC dans ces pays. En outre, environ un tiers des pays étudiés (15) figurent sur la liste des 35 pays qui ont présenté des demandes de financement préparatoire en vue de l'élaboration de plans de réduction progressive des HFC, lors des 85^e, 86^e et 87^e réunions du Comité exécutif.³⁹ Ce fait illustre le lien direct existant entre les activités de facilitation et la conception de futurs projets visant la réduction progressive des HFC.

III. 5 Activités de facilitation et efficacité énergétique

113. Les pays visés à l'article 5 ayant mené des activités de facilitation ont pu utiliser le financement approuvé pour : a) l'élaboration et l'application des politiques et réglementations visant à éviter la pénétration sur le marché d'équipements à faible rendement énergétique ; b) la promotion de l'accès aux technologies à haut rendement énergétique ; et c) la sensibilisation et le renforcement des capacités en vue de maintenir et d'améliorer l'efficacité énergétique.

114. Deux pays (le Viêt Nam et les Philippines) ont inclus dans leurs projets d'activités de facilitation une sous-composante distincte sur l'identification des produits de remplacement à haut rendement énergétique, sans SAO, à faible PRG, sûrs et disponibles sur le marché. Les résultats comprennent des études et des tables rondes visant à examiner les lois, règles et réglementations existantes en matière d'efficacité énergétique, ainsi qu'une évaluation de la disponibilité des nouvelles technologies et des possibilités d'exploiter les solutions à haut rendement énergétique, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

115. Au Monténégro, au Cameroun et en République dominicaine, l'efficacité énergétique a été incluse dans les sous-composantes relatives à la préparation des stratégies nationales de réduction progressive des HFC en organisant des séminaires sur les technologies de remplacement à haut rendement énergétique. L'Argentine a réalisé une étude sur la disponibilité de technologies de refroidissement de remplacement à faible PRG et haut rendement énergétique pour les marchés locaux. Le coût élevé de cette solution a toutefois entravé son adoption.

116. Le Ghana et le Lesotho s'étaient dotés d'une politique sur l'efficacité énergétique avant de lancer leurs projets respectifs. Ces deux pays ont utilisé le financement des activités de facilitation pour favoriser le lancement des travaux sur les NMPE et l'étiquetage des équipements de réfrigération et de climatisation afin d'encourager l'importation d'appareils à haut rendement énergétique utilisant des réfrigérants à faible PRG. Les UNO des deux pays ont abordé cette tâche en étroite collaboration avec les autorités nationales chargées de l'énergie. Le Nigéria a fait état d'une mise en œuvre avancée du

³⁸ Décision 87/50, paragraphes 185-187 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/58

³⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/13

programme de Kigali sur l'efficacité du refroidissement grâce à une collaboration avec l'organisme national de normalisation sur l'application des NMPE pour les équipements de climatisation et de réfrigération.

117. La possibilité d'aborder l'efficacité énergétique dans le contexte des activités de facilitation a été adoptée a posteriori, après le lancement des premiers projets d'activités de facilitation, par la décision 82/83. La possibilité d'utiliser des fonds préalablement approuvés pour aborder des problèmes d'efficacité énergétique n'a pas été pleinement exploitée. Cela dit, l'efficacité énergétique n'était ni une exigence ni un résultat escompté des projets d'activité de facilitation. Les pays avaient toute latitude pour l'inclure ou non en tant que composante ou sous-composante de ses activités de facilitation. Seuls quelques pays de l'échantillon étudié ont fait état d'une coordination institutionnelle entre les UNO (généralement hébergées par les ministères de l'Environnement) et d'autres entités responsables des questions liées au changement climatique et à l'énergie.

III. 6 Activités de facilitation et intégration de la dimension de genre

118. Le Guide pour la soumission des activités de facilitation (MLF/IACM.2020/1/19) suggère que les demandes de financement pour les activités de facilitation devraient tenir dûment compte de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral en matière d'intégration de la dimension de genre lors de la préparation et de la mise en œuvre des activités de facilitation. Les annexes II et III de ce document fournissent une liste de contrôle et des indicateurs pouvant être utilisés lors de la mise en œuvre des activités de facilitation.

119. Il convient de souligner que la politique du Fonds multilatéral en faveur de l'égalité des sexes a été approuvée lors de la 84^e réunion du Comité exécutif par une décision demandant que la politique opérationnelle sur l'intégration de la dimension de genre soit appliquée tout au long du cycle des projets, en commençant par les projets proposés pour examen lors de la 85^e réunion.⁴⁰ Sur l'ensemble des 138 pays bénéficiaires, l'exigence susmentionnée ne s'applique qu'à cinq projets d'activités de facilitation qui ont été approuvés lors de la 85^e réunion ou après celle-ci.⁴¹ Parmi ceux-ci, seul le rapport final sur les activités de facilitation pour le Belize était disponible pour l'étude théorique, mais ce rapport ne contient aucune référence à la prise en compte de la politique en faveur de l'égalité des sexes du Fonds multilatéral lors de la préparation et de la mise en œuvre du projet.

120. Le rapport final de la Chine rappelle que les activités de facilitation ont commencé avant l'approbation de la politique en faveur de l'égalité des sexes du Fonds multilatéral et indique que, bien que l'équipe du projet d'activités de facilitation ait assisté à un séminaire en ligne sur cette politique, organisé par le PNUD en mai 2021, il n'a pas été possible de mettre en œuvre tous les différents aspects y afférents dans le cadre du projet.

121. Le rapport final sur les activités de facilitation pour le Mexique est le seul de l'échantillon qui contienne une évaluation détaillée de la dimension de genre, en suivant la liste de contrôle fournie par le guide du Secrétariat du Fonds multilatéral. Plus de la moitié des éléments de cette liste de contrôle auraient été pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre des activités. Étant donné que le financement pour le Mexique a été approuvé lors de la 80^e réunion et que le rapport final a été soumis peu après l'approbation de la politique en faveur de l'égalité des sexes du Fonds multilatéral, les aspects liés au genre ont été pris en compte à titre volontaire.

⁴⁰ Document 84/73 et décision 84/92(d)(i)

⁴¹ Activités de facilitation pour le Belize, le Burundi, la Guinée et la Moldavie lors de la 85^e réunion, et pour l'Inde lors de la 86^e réunion.

122. Seuls 21 des rapports examinés font référence à certains aspects de l'intégration de la dimension de genre, avec des niveaux de détail différents. Alors qu'aucun projet des régions Europe et Asie centrale et Asie occidentale ne la mentionnait, environ 60 % des projets de la région Asie et Pacifique y faisaient référence, mais uniquement en ce qui concerne la promotion de la participation des femmes, dans la mesure du possible, sans donner de détails concrets.

123. Outre l'évaluation susmentionnée réalisée au Mexique, trois autres projets dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont fourni des données ventilées par sexe des activités de formation organisées dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. En Afrique, sept des 16 rapports finaux (43,7 %) contiennent des données sur les participantes aux formations et/ou aux consultations des parties prenantes, et quatre autres rapports mentionnent la promotion de l'intégration de la dimension de genre sans plus de détails. Aucun des rapports finaux étudiés n'indique l'intention de procéder à une analyse fondée sur le genre des futurs projets de réduction progressive des HFC.

III. 7 Autres composantes thématiques

124. Plusieurs pays ont inclus des éléments spécifiques liés à l'élaboration de bonnes pratiques pour la manipulation sécuritaire des réfrigérants inflammables. Les Philippines et le Viêt Nam ont utilisé le financement des activités de facilitation pour examiner et actualiser les normes et les documents réglementaires sur les produits de substitution inflammables/toxiques à PRG faible ou nul. Le Cameroun a produit et diffusé du matériel de sensibilisation contenant des orientations sur les bonnes pratiques de manipulation et de sécurité pour les réfrigérants inflammables.

125. La question des réfrigérants inflammables a été fréquemment abordée dans les pays de la région Amérique latine et Caraïbes. Outre l'examen des normes et le renforcement des capacités connexes, la composante spécifique sur l'assistance technique en Bolivie (État plurinational de) a produit une étude conceptuelle de faisabilité technique concernant une usine de fabrication de R-290 et de R-600. En République dominicaine, le projet comprenait une composante sur le renforcement des capacités pour l'installation et l'entretien des climatiseurs mobiles (MAC) qui incluait également la préparation d'un cahier des charges pour un ensemble d'outils et d'équipements destinés à leur entretien.

126. La Bolivie (État plurinational de) et le Paraguay ont inclus une composante spécifique impliquant la révision des normes nationales de compétence pour les professionnels du secteur de la réfrigération et de la climatisation et l'élaboration de nouvelles normes professionnelles relatives aux réfrigérants inflammables pour l'entretien des systèmes de réfrigération domestique et commerciale de petite capacité. À cet égard, les deux pays ont également abordé des questions spécifiques liées à la certification des techniciens.

127. Des composantes thématiques supplémentaires spécifiques ont été incluses en Jamaïque et au Pérou grâce à un financement supplémentaire du Canada (hors Fonds multilatéral).⁴² Les deux pays ont mis en œuvre une composante distincte pour la mise à jour de l'enquête sur la consommation de HFC, y compris un inventaire général des produits de remplacement disponibles et une analyse spécifique des systèmes de réfrigération et de climatisation dans le secteur du tourisme. En Jamaïque, une autre composante spécifique a produit une étude diagnostique sur le refroidissement urbain avec une analyse du marché et l'identification de sites possibles et de clients potentiels. Au Pérou, une composante distincte a porté sur une étude de faisabilité de la technologie du CO₂ comme produit de remplacement des HFC, y compris une évaluation des besoins de conversion des installations existantes.

⁴² Le Canada a fourni un financement supplémentaire, hors Fonds multilatéral, aux pays suivants : Bangladesh, Belize, Chili, Colombie, Cuba, Salvador et Panama.

IV. Conception des projets et rapports

128. Cette section contient un résumé de l'analyse liée à l'effet de la conception des projets d'activités de facilitation et des rapports, y compris le soutien des agences d'exécution, la durée des projets d'activités de facilitation et l'inclusion de la dimension de genre.

IV.1 Conception et mise en œuvre des activités de facilitation

129. Comme indiqué au point II.3 ci-dessus, la majeure partie du portefeuille d'activités de facilitation est répartie entre trois agences d'exécution multilatérales, à savoir le PNUE, l'ONUDI et le PNUD, qui ont acquis des compétences suffisantes pour aider les pays visés à l'article 5 à respecter leurs obligations au titre du Protocole de Montréal. La contribution des autres agences à l'ensemble du portefeuille est négligeable.

130. La majorité des activités de facilitation examinées ont été conçues pour être mises en œuvre par une seule agence. Au fil des ans, le PNUE s'est spécialisé dans le domaine du soutien aux projets d'assistance technique hors investissement, et détient donc l'essentiel du portefeuille d'activités de facilitation. Cette situation est illustrée par la prédominance dans l'échantillon des projets bénéficiant de l'appui du PNUE, comme le montre le tableau 2 de l'annexe III.

131. L'étude n'a pas révélé de différences significatives liées à la conception des projets selon les agences d'exécution ou la région géographique. Les principales différences entre les projets étaient liées au niveau de financement. Les projets d'activités de facilitation bénéficiant d'un financement de 50 000 dollars É.-U. reposaient généralement sur trois composantes uniquement : a) soutien à la ratification de l'Amendement de Kigali ; b) renforcement des capacités et sensibilisation aux solutions de remplacement des HFC ; et c) mise en place de systèmes d'autorisations et de notification au titre de l'article 4B. Les projets d'activités de facilitation bénéficiant d'un financement plus important comprenaient des composantes spécifiques supplémentaires répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays bénéficiaires.

132. Les directives relatives au financement des activités de facilitation stipulaient que la durée d'un projet d'activités de facilitation ne devait pas dépasser 18 mois à compter de sa date d'approbation. À sa 81^e réunion, le Comité exécutif a décidé de maintenir, pour l'approbation des activités de facilitation, la période de mise en œuvre de 18 mois, et de la prolonger au besoin de 12 mois maximum (soit 30 mois suivant l'approbation du projet), à condition que le Secrétariat reçoive une demande officielle à cet effet.⁴³ L'analyse de l'ensemble du portefeuille de 138 projets d'activités de facilitation a montré que la mise en œuvre a été plus lente que prévu pour la plupart d'entre elles. La majorité des activités de facilitation ont connu des retards de mise en œuvre et ont bénéficié de prolongations, dans certains cas à plusieurs reprises.

133. Au début de l'année 2020, des prolongations avaient été accordées à un total de 123 pays lors de trois réunions du Comité exécutif.⁴⁴ Ces prolongations étaient généralement de 12 mois (pour 117 pays), mais des prolongations de six mois ont été accordées à six pays. Les principales raisons des demandes de prolongation, telles que récapitulées dans les documents pertinents du Comité exécutif, comprenaient les difficultés de mise en œuvre suivantes : a) besoin de plus de temps que prévu pour entamer la mise en œuvre des activités de facilitation ; b) manque de temps pour achever les activités prévues ; et c) difficultés de coordination entre les UNO et les agences d'exécution. La majorité des rapports finaux des

⁴³ Décision 81/32(a)

⁴⁴ Décisions 83/40, 84/26 et 85/19

projets d'activités de facilitation ne justifiant pas les retards de mise en œuvre, une analyse systématique des motifs des demandes de prolongation n'a pas été possible dans le cadre de la présente étude théorique.

134. Lors de sa 83^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le report de la date d'achèvement des activités de facilitation pour 51 pays⁴⁵ et a demandé que les rapports finaux soient soumis par les agences d'exécution dans les six mois suivant l'achèvement. Les restrictions liées à l'épidémie de COVID-19 au début de l'année 2020 ont perturbé la planification des activités de facilitation. De nouvelles prolongations ont été accordées lors de la 87^e réunion du Comité exécutif en révisant les dates d'achèvement précédemment approuvées pour 93 pays.⁴⁶ Dans plusieurs cas, ces nouvelles prolongations ont étendu la durée totale des projets à 48 mois. En outre, 23 activités de facilitation ont été prolongées lors des 88^e, 90^e et 91^e réunions du Comité exécutif.⁴⁷ Au total, 90 % des projets approuvés ont été prolongés. Bien que l'étude théorique n'ait pas permis de trouver une seule explication à l'allongement de la durée de mise en œuvre nécessaire, ce fait corrobore l'évaluation de certaines agences selon laquelle la durée initiale allouée aux projets d'activités de facilitation, à savoir 18 mois, était insuffisante. Il serait souhaitable de tirer les enseignements de cette expérience, en prévoyant une durée d'au moins 24 mois entre l'approbation et l'achèvement des projets, pour les initiatives à venir.

IV. 2 Demandes de prolongation de la période de mise en œuvre

135. L'étude théorique a révélé que la majorité des projets d'activités de facilitation examinés ont connu des retards de mise en œuvre et ont donc été prolongés. Sur les 44 rapports nationaux de l'échantillon, seuls huit pays n'ont pas eu besoin de prolongation (Afrique du Sud, Belize, Cambodge, Haïti, Grenade, Monténégro, Venezuela [République bolivarienne du] et Viêt Nam). Dix pays n'ont eu besoin que d'une seule prolongation, accordée en 2019. Les 26 pays restants ont eu besoin d'une deuxième prolongation, approuvée au cours de la période 2020-2021, avec de nouvelles dates d'achèvement, en décembre 2021 ou en juin 2022. Les données relatives aux prolongations des projets d'activités de facilitation examinés sont présentées dans les tableaux et graphiques de l'annexe III.

136. Il ressort du tableau 3 de l'annexe III que le plus grand nombre de projets achevés dans le délai initial de 18 mois (c'est-à-dire sans prolongation) a été enregistré dans la région Amérique latine et Caraïbes (trois), suivie de la région Asie et Pacifique (deux) et des régions Europe et Asie centrale et Afrique (un chacune). Plus de la moitié des projets d'activités de facilitation menés en Afrique ont été prolongés de 12 mois et c'est également en Afrique que l'on trouve la plus grande proportion de projets ayant été prolongés le plus longtemps (30 mois). Alors que la région Asie et Pacifique présente une part relativement homogène d'activités de facilitation dans toutes les catégories de prolongation, la région Europe et Asie centrale ne présente qu'une part minimale d'activités de facilitation dans les groupes dont la prolongation est supérieure à 12 mois. Les trois projets d'activités de facilitation menés en Asie occidentale ont été prolongés de 24 mois.

137. Les données du tableau 4 de l'annexe III montrent que si 57 % des activités de facilitation bénéficiant du niveau de financement le plus bas (50 000 dollars É.-U.) ont nécessité au plus une prolongation, seuls 27 % des activités de facilitation bénéficiant du niveau de financement le plus élevé

⁴⁵ Angola, Arménie, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Équateur, Érythrée, Fidji, Gabon, Gambie (le), Ghana, Guatemala, Jamaïque, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Malaisie, Maldives, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Macédoine du Nord, Palaos, Pérou, Philippines (les), Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Somalie, Soudan, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

⁴⁶ Décision 87/22 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/58 (annexe IX)

⁴⁷ Décisions 88/12, 88/13, 88/15, 88/16, 90/26(b) et 91/11(c)

(250 000 dollars É.-U.) ont nécessité une seule prolongation. Une double prolongation de 24 à 30 mois a été nécessaire pour près de 73 % des activités de facilitation dans la catégorie de financement la plus élevée, mais seulement 43 % dans la catégorie la plus basse (50 000 dollars É.-U.). L'incidence de la double prolongation dans les catégories de financement de 150 000 et 95 000 dollars É.-U. était respectivement de 59 % et 56 %. Le nombre accru de demandes de double prolongation dans les catégories de financement les plus élevées semble indiquer que la probabilité de retards de mise en œuvre y est plus élevée, car ces projets comprennent un plus grand nombre de résultats prévus et nécessitent donc plus de temps pour être menés à bien.

IV. 3. Durée des projets

138. Outre l'analyse des prolongations ci-dessus, l'étude théorique a également évalué la mise en œuvre des activités de facilitation en examinant la durée effective des projets. Certaines agences ont indiqué que le délai de 18 mois initialement prévu sous-estimait le temps nécessaire à la conception, à l'approbation et à la mise en œuvre des projets. L'épidémie de COVID-19 est venue s'ajouter au calendrier déjà serré prévu pour l'ensemble du cycle de mise en œuvre des projets. Il conviendrait de réfléchir à cette question si des initiatives de financement similaires pour un groupe de projets ponctuels devaient être approuvées à l'avenir par le Comité exécutif (par exemple, le délai devrait être d'au moins 24 mois).

139. L'analyse des données relatives aux dates d'achèvement des projets étudiés montre qu'environ 30 % des projets d'activités de facilitation ont été achevés plusieurs mois avant la fin de la dernière période de prolongation accordée. Moins de la moitié (45 %) des projets ont été achevés juste avant la fin de la dernière période de prolongation et 25 % des projets se sont terminés quelques mois après la fin de la prolongation accordée. Les données relatives à la durée des prolongations et à la durée de la mise en œuvre sont résumées dans le tableau 5 de l'annexe III.

140. Il ressort des données du tableau 5 que les projets d'activités de facilitation menés dans la région Europe et Asie centrale avaient des durées nettement plus courtes que dans les autres régions, où la durée moyenne était entre 10 et 14 mois plus longue. En outre, trois projets sur quatre dans la région Europe et Asie centrale ont été achevés avant la fin de la période de prolongation qui leur avait été accordée. À l'échelle de l'échantillon, le projet le plus court s'est étalé sur 12 mois (Afrique du Sud/ONUDI) et le plus long sur 51 mois (Philippines/ONUDI/Banque mondiale).

141. Un projet (Mexique/ONUDI/PNUE) a été achevé avec 24 mois d'avance et deux autres projets (Türkiye/ONUDI et Ghana/PNUE) se sont terminés 12 mois avant la fin de la période de prolongation qui leur avait été accordée. D'autre part, quatre projets (Chine/PNUD/PNUE, Cameroun/ONUDI, Gambie/ONUDI et Nigéria/ONUDI) ont été achevés avec 12 mois de retard et un projet (Haïti/PNUD) avec 16 mois de retard.

142. Les données de l'annexe III (tableau 6) montrent que la durée moyenne des projets du PNUE était supérieure de neuf mois à celle des deux autres agences et de six mois à celle des projets d'activités de facilitation approuvés pour une mise en œuvre conjointe. La durée de prolongation et la durée de mise en œuvre les plus courtes ont été constatées pour les projets examinés ayant bénéficié d'un financement de 50 000 dollars É.-U. Pour les projets bénéficiant des niveaux de financement les plus élevés, la durée de prolongation et la durée de mise en œuvre étaient entre 3 et 6 mois plus longues (tableau 7). Toutefois, les rapports finaux ne donnent pas d'informations sur les raisons susceptibles d'expliquer les retards de mise en œuvre qui ont conduit à une prolongation systématique des projets. Il est difficile de déterminer, à partir des résultats de l'étude théorique, si la pandémie est le principal facteur ayant entraîné ces retards ou si d'autres paramètres en sont également responsables.

IV. 4 Rapports sur les projets d'activités de facilitation

143. Les agences d'exécution ont été invitées à présenter un rapport final sur les activités de facilitation dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet.⁴⁸ Le format des rapports finaux précisait qu'ils devaient inclure les objectifs du projet et les résultats attendus, la description et les résultats des activités mises en œuvre, les dates d'achèvement pour chaque composante, ainsi qu'un rapport financier avec une ventilation détaillée par activité. Le Secrétariat a fait la synthèse des activités de facilitation achevées et a présenté ces informations dans les rapports d'avancement soumis aux 88^e et 91^e réunions du Comité exécutif⁴⁹.

144. Les rapports finaux examinés sur les activités de facilitation ont été jugés conformes au plan de rapport prescrit, tant en ce qui concerne leur structure que leur contenu. Les rapports finaux de tous les projets bénéficiant de l'appui du PNUD comprennent des annexes présentant les résultats concrets des projets, comme l'exige le plan de rapport. Dans le cas de l'ONUDI, les résultats concrets sont annexés pour environ la moitié des projets (non inclus pour trois projets de la région Europe et Asie centrale, deux projets de la région Amérique latine et Caraïbes et un projet dans la région Afrique). Les rapports finaux des projets bénéficiant de l'appui du PNUD comprennent le rapport principal avec la liste complète des documents clés en référence.⁵⁰ Ces documents sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.

145. Un examen détaillé des rapports finaux a permis de constater un niveau relativement élevé de respect du calendrier obligatoire de présentation des rapports. Les agences ont noté que, dans quelques cas, la soumission tardive des rapports était due au fait qu'elles n'avaient pas reçu de demande de la part du Secrétariat. La décision 81/32⁵¹ demandait de présenter un rapport dans les six mois suivant la date d'achèvement et les informations correspondantes ont été incluses dans le format du document de présentation des rapports préparé par le Secrétariat (le Guide). Il aurait pu être utile de rappeler aux agences la date limite de présentation du rapport final, lorsque les informations contenues dans le rapport d'avancement indiquaient qu'un projet avait été achevé, mais qu'aucun rapport final n'avait été présenté. Toutefois, il convient de noter que le Comité exécutif a été régulièrement informé par le Secrétariat des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de facilitation, soit par le biais de la section du rapport d'avancement relative aux activités de facilitation, soit par le biais de rapports spécialement préparés pour la 85^e réunion⁵².

146. Dans quelques cas, des projets d'activités de facilitation mis en œuvre par le PNUD, qui ont été achevés avec succès en 2020, ont été sélectionnés par une agence bilatérale afin de mettre à profit les résultats obtenus. Les rapports finaux de ces projets comprenaient des informations sur les activités réalisées grâce au financement de l'agence bilatérale, mais il ne s'agissait pas d'une obligation car ces activités n'étaient pas liées au financement initial du Fonds multilatéral. Les composantes des activités de facilitation supplémentaires ont complété les réalisations antérieures en fonction des besoins des pays.

⁴⁸ Décision 81/32(b)

⁴⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/12 (annexe III) et UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/12 (annexe V)

⁵⁰ Tous les documents sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat et ne sont pas envoyés en raison de leur importante taille.

⁵¹ La décision 81/32 stipule qu'un rapport final sur les activités de facilitation achevées doit être soumis par les agences bilatérales et d'exécution dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet et que ce rapport doit mettre en évidence les enseignements tirés de la façon dont les activités de démarrage rapide ont appuyé la prise de mesures précoces visant la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans le pays concerné.

⁵² Voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/9, section V.

V. Principales conclusions : réalisations, défis et enseignements tirés

147. Des enseignements ont été tirés de l'analyse des projets d'activités de facilitation en tenant compte à la fois des facteurs de réussite et des défis identifiés au cours des phases de mise en œuvre des projets. La majorité des informations proviennent des rapports finaux sur les activités de facilitation et de leurs sous-sections sur les défis rencontrés lors de leur mise en œuvre et sur les enseignements tirés⁵³.

V.1 Réalisations

Facteurs de réussite (bonnes pratiques)

148. Tous les pays étudiés ont indiqué que leurs projets d'activités de facilitation ont été mis en œuvre en utilisant les infrastructures nationales existantes et les cadres institutionnels précédemment mis en place pour les programmes d'élimination des SAO. La collaboration et l'échange d'informations entre les acteurs clés, l'élaboration de politiques favorables et la communication régulière entre les UNO, les agences d'exécution et les consultants internationaux/nationaux sont les éléments les plus fréquemment cités comme ayant permis d'obtenir le résultat prévu de manière efficace et en temps voulu.

Élaboration de la feuille de route nationale pour les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour la réduction progressive des HFC

149. La feuille de route préparée dans le cadre des projets d'activités de facilitation est généralement considérée comme un outil essentiel pour guider une approche sectorielle dans la mise en place d'actions à court, moyen et long terme pour la réduction progressive des HFC. Par exemple, les études et les évaluations réalisées dans le cadre du projet d'activités de facilitation au Mexique ont permis à l'UNO d'identifier les principales priorités et de prendre des mesures en vue de l'élaboration de politiques et de réglementations sur les HFC, y compris des codes de sécurité et des normes sur les produits de remplacement à faible PRG et sur l'efficacité énergétique.

150. L'achèvement en temps voulu des activités de facilitation a été un élément clé du succès de la ratification rapide de l'Amendement. À titre d'exemple, le Viêt Nam est parvenu à produire plus tôt que prévu tous les résultats attendus du projet d'activités de facilitation et a été l'un des rares pays à formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics et à permettre une ratification rapide de l'Amendement de Kigali.

Coopération régionale

151. Certains pays d'Afrique ont indiqué que la coopération régionale a eu un effet positif sur le renforcement des capacités. À titre d'exemple, le Mozambique a salué la collaboration engagée avec les pays voisins dans le cadre d'un atelier de formation qui s'est avéré très utile pour partager et comparer les stratégies de réglementation des HFC, pour discuter de la mise en place de régimes frontaliers harmonisés et pour relever des défis communs au niveau infrarégional. Cette collaboration a également contribué au renforcement de la coopération Sud-Sud. Dans le cadre du processus d'identification des politiques et des réglementations susceptibles de faciliter la réduction progressive des HFC, l'UNO du Niger a utilisé un outil spécifique préparé par les consultants internationaux et comprenant deux parties : a) les politiques à

⁵³ En outre, les rapports finaux sur les activités de facilitation de tous les pays bénéficiant de l'appui du PNUE contenaient une section répertoriant les mesures et les actions de suivi suggérées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Un résumé des actions de suivi des projets du PNUE figure à l'annexe V du présent document.

mettre en œuvre au titre du Protocole de Montréal ; et b) les moyens d'action que les pays peuvent envisager.

152. Plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ont indiqué que l'approche régionale s'est révélée efficace pour établir des codes SH pour les HFC. Étant donné que la révision des codes SH nationaux impliquerait la modification des régimes tarifaires nationaux, plusieurs pays ont soumis la question au groupe de travail de l'ASEAN en vue de l'attribution de codes SH régionaux de l'ASEAN pour les HFC et les mélanges de HFC.⁵⁴ Parallèlement, les membres du réseau des pays insulaires du Pacifique ont bénéficié des travaux menés avec l'OCO, qui ont abouti à l'adoption d'une version actualisée du PACHS à temps pour permettre la mise en œuvre du PACHS 2022 à partir du 1^{er} janvier 2022.

Échange d'informations

153. Plusieurs PFV ont déclaré que le partage d'exemples de rapports d'autres pays était une bonne pratique, et aurait permis aux consultants locaux de mieux comprendre le format de rapport attendu et les aurait aidés à produire des rapports de la qualité requise.

154. Le Venezuela (République bolivarienne du) a indiqué que la création d'un comité chargé de travailler conjointement sur les différents aspects de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatifs au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation est une bonne pratique pour renforcer les échanges entre les principaux établissements d'enseignement, l'UNO et l'association du froid. L'interaction entre les différentes parties prenantes dans le cadre d'une approche participative a contribué à la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

Douanes et classification des données

155. Le Timor-Leste considère que le rapprochement trimestriel des données d'importation sur les substances réglementées, entre l'UNO et les douanes, est une bonne pratique pour assurer la collecte et la déclaration de données fiables sur les HFC. Selon le rapport sur les activités de facilitation au Belize, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour modifier le système existant d'autorisations électroniques en ligne, et pour former les agents des douanes et les autres parties prenantes.

156. L'UNO de la Türkiye a organisé, avec le concours d'institutions de l'Union européenne, un webinaire d'information sur l'identification des conteneurs non rechargeables contenant des SAO et des gaz fluorés. Environ 150 agents des douanes et des services chargés de l'application de la loi ont pris connaissance d'études de cas sur le commerce illégal de réfrigérants. L'organisation d'un webinaire d'information, associée au renforcement continu des capacités des agents des douanes aux points d'entrée, constitue une bonne pratique pour améliorer la surveillance du commerce illégal.

Mobilisation des parties prenantes concernées

157. La sensibilisation des parties prenantes concernées a été identifiée comme un élément essentiel pour obtenir un soutien à l'échelle nationale en faveur du processus de ratification de l'Amendement. De nombreux pays ont indiqué que la mobilisation des parties prenantes dès les premières étapes des activités de facilitation a permis de s'assurer de leur adhésion. Par exemple, l'UNO du Togo était initialement

⁵⁴ Le PNUE a indiqué que certains pays d'Asie du Sud-Est disposent d'un système de « code non tarifaire », qui a été utilisé comme chiffre national pour attribuer des codes SH individuels aux HFC et aux mélanges. Ce code étant non tarifaire, il n'est pas lié au système tarifaire national.

sceptique quant à la mobilisation du secteur privé (importateurs, revendeurs, ateliers d'entretien, supermarchés, hôtels). Cependant, grâce à leur implication dès le début du projet d'activités de facilitation, les entités du secteur privé se sont rapidement mobilisées et ont joué un rôle actif dans le processus d'Amendement de Kigali.

158. Lors de la collecte de données organisée dans le cadre des activités de facilitation, les pays d'Afrique de l'Ouest ont pris conscience que les UNO doivent obtenir le soutien et la confiance des utilisateurs finaux des réfrigérants pour bénéficier d'un accès facile aux données. Une bonne relation de travail avec ces utilisateurs finaux a été essentielle à la collecte de données fiables en temps voulu. Quelques PFV des régions Asie-Pacifique et Afrique ont fait état de difficultés dans la collecte des données en raison d'une mauvaise tenue des registres sur les SAO par les entreprises. Les pays ont indiqué que ce manque de données les empêchait de réaliser des évaluations sur la disponibilité des réfrigérants dans les appareils utilisant des SAO.

159. Le Venezuela (République bolivarienne du) a souligné l'importance d'inciter les agents des douanes, les fonctionnaires des UNO et les importateurs à utiliser correctement le système d'autorisations en ligne dès qu'il sera pleinement opérationnel. L'utilisation de ce système représente un gain de temps et facilite l'acquisition des données pour les rapports nationaux.

Rôle des unités nationales de l'ozone et sensibilisation

160. Pour le Cambodge et le Kirghizistan, l'analyse des contributions des parties prenantes et l'évaluation des options législatives et politiques ont nécessité plus de temps et de ressources humaines que prévu lors de la planification des activités de facilitation. Cela s'explique par le fait que les UNO ont dû réaliser de nombreux appels de suivi et organiser des réunions physiques avec les experts techniques chargés de recueillir des informations auprès de diverses sources. L'Argentine a indiqué que l'UNO avait besoin d'effectifs supplémentaires, car sa charge de travail avait doublé en raison de la préparation de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

161. Plusieurs pays bénéficiant de l'appui du PNUE dans l'ensemble des régions ont indiqué avoir rencontré des difficultés lors de la préparation des rapports d'évaluation des pays, notamment en ce qui concerne la nécessité de collecter et d'analyser de vastes ensembles de données provenant de différentes parties prenantes. La fourniture de questionnaires standard et d'une méthodologie unifiée de collecte de données a été citée comme la pratique la plus utile lorsqu'elle s'accompagne d'une explication détaillée de l'approche et de la méthodologie à l'intention des experts locaux.

162. Pour la plupart des pays bénéficiant de l'appui du PNUE et quelques pays soutenus par d'autres agences d'exécution, les produits d'OzoneAction⁵⁵ ont fortement contribué à l'obtention des résultats prévus dans le cadre du processus de ratification. Les outils et les publications les plus fréquemment mentionnés sont les suivants :

- a) Le kit sur Kigali (19 fiches d'information) a été utilisé pour préparer des exposés pour les ateliers de consultation des parties prenantes nationales et pour préparer des dossiers à l'appui du processus de ratification ;
- b) La publication « *Legislative and Policy Options to Control Hydrofluorocarbons* » a aidé les agences et autorités gouvernementales lors de l'examen de différentes options au

⁵⁵ https://www.ozonactionmeetings.org/system/files/unep_ozonactions_tools_and_products.pdf et applications mobiles (op. cit.)

cours du processus de révision et/ou de modification de la législation existante sur les SAO ; et

- c) Les applications mobiles et bureautiques décrites à la section III.3 ont été très utiles pour les ateliers de formation destinés aux techniciens en réfrigération et climatisation.

Soutien à la formation

163. Plusieurs pays bénéficiant de l'appui de l'ONUDI ont souligné que le programme de formation « Kigali en action » organisé par l'ONUDI était un outil clé destiné à aider les UNO à élaborer des activités de facilitation, et qu'il offrait aux pays un moyen utile d'échanger des expériences sur un certain nombre de questions, dont : la mise à jour des systèmes nationaux d'autorisations ; la mise en place de systèmes de quotas ; l'adoption de solutions à haut rendement énergétique et à faible PRG pour les industries (y compris des études de cas) ; la fourniture d'orientations sur la collecte de données, l'enregistrement/le traitement, les codes tarifaires harmonisés, l'analyse, les rapports sur les HFC ; la prise en compte des nouvelles exigences en matière de rapports au titre de l'Amendement de Kigali ; et l'établissement de codes de sécurité et de normes internationales aux niveaux national, régional et international. Le PNUD a noté que les activités de formation ont été élaborées en réponse aux besoins spécifiques des pays dont les activités de facilitation ont bénéficié de son appui.

164. Le PNUE a noté que la formation périodique des agents des douanes est essentielle pour compenser leur taux de rotation élevé. Il est également nécessaire pour veiller à la bonne application des systèmes d'autorisations et de quotas. En outre, il est essentiel d'équiper les postes-frontière et les ports des pays d'équipements permettant d'identifier les HFC dans les produits importés afin de garantir un contrôle adéquat. Dans le cas du PNUE, la formation et le renforcement des capacités étaient au cœur des activités de facilitation dans tous les pays de son portefeuille. Il a été noté que les activités de formation liées aux activités de facilitation ont bénéficié des résultats des ateliers de jumelage, car ces activités antérieures ont attiré l'attention sur le besoin de collaborer avec d'autres parties prenantes afin de traiter les questions émergentes liées à l'Amendement de Kigali.

V. 2. Défis

165. La mise en œuvre des activités de facilitation a débuté plus ou moins rapidement en fonction des capacités existantes des pays. Certains pays étaient mieux préparés que d'autres en fonction des ressources techniques et humaines à leur disposition. Les contraintes étaient également liées à l'état de préparation des cadres institutionnels et aux changements nécessaires pour permettre la ratification de l'Amendement de Kigali une fois que toutes les conditions étaient remplies.

Contraintes liées au manque de compétences nationales

166. Plusieurs PFV de la région Asie-Pacifique et de la région Afrique ont manqué d'experts locaux qualifiés possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour aider les UNO à fournir des services de conseil pour la préparation des résultats techniques et stratégiques. Le manque de compétences locales a été particulièrement évident lors du recrutement d'experts juridiques locaux susceptibles d'aider les UNO à rédiger de nouveaux instruments législatifs et à préparer les décrets ou les lois nécessaires à la ratification de l'Amendement. La collaboration régionale et/ou internationale a été jugée utile pour relever ce défi.

Retards dans les procédures administratives nationales

167. Plusieurs pays ont indiqué que les documents de ratification de l'Amendement de Kigali n'avaient pas été officiellement adoptés dans le cadre des activités de facilitation en raison de la lenteur des processus d'approbation ministérielle et parlementaire. Par exemple, le report de la ratification de l'Amendement de Kigali en Jamaïque est lié aux dispositions de la législation nationale qui exigent l'établissement d'un niveau de consommation de référence pour les HFC comme condition préalable au processus de ratification. Les retards dans les autorisations administratives, le processus d'approbation de la ratification de l'Amendement de Kigali et la mise au point des réglementations ont créé des difficultés dans certains pays visés à l'article 5 ; un suivi étroit, le soutien des décideurs du gouvernement et la diffusion d'informations auprès des fonctionnaires ont permis de remédier à ces retards.

Liens entre les niveaux national et régional

168. Plusieurs pays d'Afrique ont fait valoir que les codes SH, réglementés au niveau régional, ne peuvent pas être fixés au niveau national. Les initiatives de modification au niveau régional doivent toutefois émaner des autorités nationales et nécessitent donc un délai d'examen supplémentaire entre les membres des groupements régionaux. Le Cameroun a indiqué que ces propositions ne peuvent pas être soumises par les UNO, mais par les douanes nationales, ce qui crée un niveau de complexité supplémentaire.

Défis pour les futurs projets de réduction progressive des HFC

169. Le renforcement des capacités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation constitue un défi pour un certain nombre de PFV où la majorité des techniciens travaillent dans le secteur informel. L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des KIP sera de trouver des moyens d'impliquer et de former les techniciens du secteur informel, en particulier en ce qui concerne l'adoption des produits de remplacement des HFC qui posent des problèmes de sécurité et d'inflammabilité. Les outils nécessaires à la manipulation des réfrigérants inflammables doivent également être mis à la disposition des techniciens du secteur de l'entretien afin de garantir une formation efficace à l'utilisation et à la manipulation sécuritaires des réfrigérants.

Disponibilité des technologies et rapport coût-efficacité

170. Plusieurs pays d'Afrique se sont heurtés à la faible disponibilité de technologies de remplacement des HFC efficaces sur le plan des coûts, notamment l'abondance de réfrigérants de remplacement des HFC de mauvaise qualité sur les marchés locaux et les prix excessifs des technologies de remplacement des HFC recommandées. À l'heure actuelle, l'état de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les problèmes des transports internationaux et les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 font craindre que les futurs projets de conversion nécessitent probablement des périodes de mise en œuvre plus longues.

Incidences de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des activités de facilitation

171. Presque tous les pays étudiés ont souligné que la pandémie de COVID-19 a sérieusement entravé la mise en œuvre de leurs projets d'activités de facilitation. Dans de nombreux pays, les activités ont dû être interrompues en raison de protocoles sanitaires stricts et de restrictions imposées aux rassemblements publics, tels que les tables rondes des parties prenantes et les ateliers de formation. Diverses activités de sensibilisation ont ainsi dû être organisées en ligne.

172. Plusieurs pays ont indiqué que les réunions en ligne avaient eu un effet positif. L'utilisation d'outils tels que Facebook et le partage d'informations sur Google Drive a apparemment ouvert des possibilités de sensibilisation accrue des parties prenantes, de contacts plus réguliers avec les partenaires des projets et d'économies de fonds initialement destinés à l'organisation de réunions physiques et de voyages. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, le PNUE a lancé un programme de formation virtuelle sur la réfrigération et la climatisation pour contourner les obstacles liés à la formation présentielle en raison des restrictions relatives aux rassemblements publics et aux voyages.

173. Plusieurs pays ont signalé l'effet négatif de la COVID-19 sur la prise de décisions en matière de modification des priorités gouvernementales et la perturbation des processus juridiques, qui a entraîné des retards dans l'approbation des documents de ratification de l'Amendement de Kigali. Pour certains pays, le passage aux réunions et formations en ligne n'a pas toujours été possible. Des réunions en tête-à-tête avec des membres du gouvernement ou du Parlement, ainsi que des consultations de parties prenantes spécifiques ont dû être reportées. Quelques-uns des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique à faible volume de consommation ont également évoqué des problèmes de fiabilité et de stabilité de l'accès à l'internet pour les réunions en ligne avec les partenaires des projets et les principales parties prenantes. En outre, quelques pays ont signalé que certaines activités prévues n'ont pas pu être menées à bien en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

174. Globalement, l'impact de la COVID-19 a été ambigu : s'il a nécessité le report d'activités nécessitant des échanges personnels, il a également favorisé le développement d'autres modes de communication qui subsisteront après la pandémie.

V. 3. Enseignements tirés

Effet sur la ratification de l'Amendement de Kigali

175. L'un des principaux aspects positifs des projets d'activités de facilitation est que la plupart des pays étudiés ont ratifié l'Amendement de Kigali pendant la période de mise en œuvre de ces projets ou peu de temps après leur achèvement. Là résidait la raison d'être de l'approbation du financement des activités de facilitation. L'évaluation des cadres juridiques et institutionnels existants pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, la détermination des étapes obligatoires et de la documentation requise pour sa ratification, et l'identification des institutions nationales concernées par le processus de ratification ont constitué des étapes importantes sur la voie de la ratification. Les résultats obtenus dans le cadre des projets d'activités de facilitation ont ouvert la voie à la préparation des KIP. Seuls quelques pays ont utilisé le financement de leurs activités de facilitation pour préparer des stratégies ou des plans nationaux définissant les voies technologiques, les politiques et les investissements nécessaires à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, car ces activités pouvaient être financées au titre de la préparation du KIP.

Effet sur les cadres politiques et réglementaires

176. Tous les projets d'activités de facilitation ont examiné les cadres institutionnels, politiques et législatifs existants à la lumière des dispositions de l'Amendement de Kigali. Les UNO ont pris l'initiative d'organiser des réunions de consultation et de coordination de haut niveau avec les représentants des ministères et d'autres organismes publics concernés afin d'examiner la législation existante. Cette approche participative a conduit à l'élaboration, à la révision et à l'adoption de normes et de codes qui tiennent compte des obligations de réduction progressive des HFC. L'élaboration de nouvelles normes pour les réfrigérants inflammables pourrait faciliter l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des technologies utilisant des réfrigérants à faible PRG. Aucune des activités de facilitation n'a essayé d'aborder des politiques spécifiques de réglementation des substances à fort PRG.

Effet sur les parties prenantes

177. La mise en œuvre des activités de facilitation a utilisé l'infrastructure nationale existante et les cadres institutionnels en place pour l'élimination des SAO. Cela étant, la formation du personnel des UNO a été incluse dans les projets d'activités de facilitation afin de s'assurer que leurs capacités et leurs connaissances étaient à jour en vue de la ratification et de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. De nombreuses activités de facilitation comprenaient une composante distincte sur le renforcement des capacités qui s'est concentrée principalement sur les parties prenantes traditionnelles participant déjà aux programmes d'élimination des HCFC, telles que les douanes nationales et le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Certaines activités de facilitation ont ciblé de nouvelles parties prenantes qui n'avaient pas encore pleinement participé à la mise en œuvre du Protocole de Montréal, telles que les établissements nationaux d'enseignement et de formation, ainsi que les services d'entretien des climatiseurs d'automobile. Dans quelques cas, les projets d'activités de facilitation ont également sensibilisé les agences responsables de l'efficacité énergétique et les ont préparées à assumer des responsabilités dans la mise en œuvre du programme de réduction progressive des HFC.

178. Certaines UNO ont mentionné le renforcement de leur coopération et de leur partenariat avec les parties prenantes du secteur de l'énergie, ce qui a facilité les discussions avec les homologues chargés de l'efficacité énergétique sur les objectifs du Protocole de Montréal à l'appui de l'Amendement de Kigali. Cette collaboration a constitué une excellente base pour les réunions de consultation des parties prenantes organisées dans le cadre des projets d'activités de facilitation lors de l'examen et de la discussion de la politique/législation existante sur l'ozone et le climat afin de garantir le bon rendement énergétique du secteur de la réfrigération et de la climatisation.

Effet sur les systèmes d'application et de notification existants

179. La plupart des projets d'activités de facilitation comprenaient une composante sur l'étude approfondie et la mise à niveau des systèmes d'autorisation existants pour les SAO et les produits à base de SAO afin d'inclure les HFC et les équipements utilisant ces substances. Plusieurs pays ont également promulgué officiellement la législation révisée ou améliorée, rendant ainsi opérationnel leur système d'autorisations et de quotas opérationnel avant même l'achèvement de leurs projets d'activités de facilitation. Dans quelques pays, ces activités ont soutenu le développement d'un système en ligne pour gérer le processus de demande de quotas annuels en lien direct avec les douanes nationales. Dans tous les pays étudiés, les activités de facilitation ont apporté un soutien essentiel au développement des capacités des UNO en matière de collecte et de communication des données, renforçant ainsi l'infrastructure existante nécessaire à la préparation des futurs projets de réduction progressive des HFC.

Effet sur la disponibilité de données sur la consommation de référence de HFC

180. Un certain nombre de pays ont utilisé les activités de facilitation pour mener des discussions avec les autorités douanières nationales sur la mise à jour des codes SH de l'OMD afin de mieux identifier les importations de produits à base de HFC et d'orienter la mise à jour de leurs systèmes d'autorisations. Ces travaux ont non seulement abouti à l'adoption de nouveaux codes SH spécifiques permettant de différencier les HFC et leurs mélanges, mais ont également favorisé une collecte plus exhaustive des données nationales sur les HFC, qui peuvent être utilisées pour déterminer un niveau de consommation de référence plus précis pour ces substances. L'adoption de nouveaux codes SH dans le cadre d'initiatives régionales, facilitant la comparabilité des données entre les pays d'une même région, a été une grande avancée dans la région Asie-Pacifique. L'adoption par les pays du code régional en tant que code national, comme le code SH régional dans le réseau des pays insulaires du Pacifique, réduit la charge de travail liée à l'attribution par chaque pays de codes individuels pour les HFC et les mélanges et facilite la

mise en œuvre régionale des mécanismes de contrôle au niveau des douanes pour lutter contre le commerce illégal.

Facteurs de succès

181. L'achèvement en temps voulu des activités de facilitation a fortement contribué aux progrès accomplis vers la ratification de l'Amendement de Kigali. L'approche participative des activités de sensibilisation impliquant un large éventail de parties prenantes a été un autre facteur essentiel ayant permis de susciter un soutien national au processus de ratification. La coopération régionale a été essentielle pour atteindre les résultats prévus pour les composantes relatives à la réglementation et à l'application de la loi, ainsi que pour la collecte de données et l'établissement de rapports. Une coopération étroite avec les principaux établissements nationaux d'enseignement et de formation professionnelle a été indispensable à la bonne mise en œuvre des composantes de renforcement des capacités.

Efficacité énergétique

182. Seuls deux projets comportaient une composante distincte sur l'efficacité énergétique, qui comprenait l'identification de solutions de remplacement sans SAO, à faible PRG et à haut rendement énergétique, sûres et disponibles sur le marché, par le biais d'études et de tables rondes visant à examiner les lois, règles et réglementations nationales existantes en matière d'efficacité énergétique, ainsi qu'une évaluation de la disponibilité de nouvelles technologies et des possibilités d'exploiter des solutions à haut rendement énergétique, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur des équipements de réfrigération et de climatisation. Quelques autres projets comportaient des activités sur l'efficacité énergétique relevant d'autres composantes. Aucun pays n'a fait état d'une collaboration avec d'autres fonds tels que le FEM ou le FVC en matière d'efficacité énergétique. D'une manière générale, les projets étudiés n'accordaient qu'une place limitée à l'efficacité énergétique.

Intégration de la dimension de genre

183. Un seul projet comportait une évaluation détaillée de la liste de contrôle relative à l'intégration de la dimension de genre. Environ la moitié des projets font référence à certains aspects de l'intégration de la dimension de genre, mais avec des niveaux de détail différents. La référence la plus fréquente concerne uniquement la promotion de la participation des femmes dans la mesure du possible. Environ la moitié des activités de facilitation menées en Afrique fournissent des données ventilées par sexe sur la participation aux activités de formation et/ou aux consultations des parties prenantes. Certains rapports finaux ont affirmé que le peu d'attention accordée à la question était dû au fait que la majorité des projets d'activités de facilitation avaient été approuvés avant le lancement officiel de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral en matière d'intégration de la dimension de genre.

Retards de mise en œuvre

184. Un grand nombre des projets d'activités de facilitation examinés ont dû être prolongés, et la durée effective des projets a dans plusieurs cas plus que doublé la période de mise en œuvre de 18 mois initialement approuvée. Les raisons de ces retards n'ont pas été incluses dans les rapports finaux sur les activités de facilitation avant le début de l'année 2020. Les projets ont accusé des retards supplémentaires en raison de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné le report des activités de consultation, de formation et de sensibilisation ou la transition vers des modalités en ligne. Les petits projets d'activités de facilitation ayant des niveaux de financement faibles ont moins souvent nécessité une prolongation que ceux bénéficiant de niveaux de financement plus élevés.

185. L'étude théorique a également révélé une certaine corrélation entre le niveau de financement et le risque de ne pas respecter le calendrier, peut-être en raison du niveau d'ambition plus élevé des activités prévues. La prolongation des projets implique des coûts supplémentaires pour les agences d'exécution et bilatérales, car leur supervision prolongée n'est pas compensée par des commissions supplémentaires. Malheureusement, les demandes de prolongation et les rapports des projets d'activités de facilitation ne précisent pas les raisons des retards ; il n'est donc pas possible d'affirmer s'ils sont de nature systémique ou s'ils sont liés aux limites spécifiques de chaque projet d'activités de facilitation. Un consensus semble se dégager sur le fait qu'une période de mise en œuvre de 24 mois aurait pu empêcher le recours systématique aux demandes de prolongation (90 % des projets d'activités de facilitation). Il serait simpliste d'attribuer tous les retards à l'effet de la pandémie de COVID-19.

186. Compte tenu des résultats et des enseignements tirés de l'étude théorique, il est suggéré de tenir compte des éléments suivants, le cas échéant, lors de la conception et de l'exécution de projets pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali et de la préparation des plans de réduction progressive des HFC :

- a) Lors de la conception des projets, les agences d'exécution et bilatérales, en collaboration avec les UNO, pourraient identifier les lacunes en matière de connaissances techniques afin de minimiser l'impact négatif d'un manque de compétences nationales sur la formulation et la mise en œuvre en temps utile des projets de préparation des KIP. Les projets pourraient inclure la mobilisation de compétences régionales pour réaliser des enquêtes sur la consommation de HFC et analyser les données afin d'estimer avec précision les niveaux de référence des HFC aux fins de conformité ;
- b) Les projets pourraient tenir compte du soutien nécessaire aux UNO pour atteindre et faire participer tous les acteurs concernés, en particulier les organismes publics et les parties prenantes responsables en matière d'énergie, afin d'inclure l'identification efficace des technologies et équipements à haut rendement énergétique dans la mise en œuvre des projets de préparation des KIP. Les agences d'exécution et bilatérales pourraient aider les UNO à identifier des sources complémentaires de financement international ou régional dans ce domaine ;
- c) Les agences d'exécution et bilatérales, en coopération avec les UNO, pourraient souligner la nécessité d'approches participatives pour l'élaboration et l'adoption de normes nationales nouvelles ou révisées pour les réfrigérants inflammables, comme condition préalable à l'acquisition rapide et à l'utilisation sécuritaire de technologies basées sur des solutions de remplacement à faible PRG ;
- d) Les agences d'exécution et bilatérales pourraient soutenir la collaboration continue des UNO avec les établissements nationaux d'enseignement et de formation professionnelle pour fournir une formation approfondie aux techniciens du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, en particulier sur l'adoption de solutions de remplacement des HFC posant des problèmes de sécurité et d'inflammabilité ; et
- e) Le Secrétariat et les agences pourraient veiller à ce que les mécanismes de notification et les orientations pour le financement lié aux KIP, y compris les formats de rapport d'achèvement de projet, intègrent des indicateurs pour rendre compte de la mise en œuvre des aspects liés à l'énergie ainsi que de la mise en œuvre de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de la dimension de genre lors de la mise en œuvre des KIP, conformément à la liste de contrôle existante incluse dans le format de rapport sur les activités de facilitation.

VI. Conclusion

187. Les conclusions et les enseignements tirés des sections précédentes méritent d'être pris en compte dans la conception des futurs projets de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. L'expérience acquise lors de la mise en œuvre des activités de facilitation confirme qu'il n'existe pas de solution universelle pour tous les projets. L'étude théorique présente les enseignements tirés, les facteurs de réussite et les défis à relever, mais l'analyse ne permet pas de dégager un modèle général applicable à l'ensemble des pays visés à l'article 5.

188. Le rôle des agences d'exécution, en étroite collaboration avec les UNO, est essentiel pour garantir que la planification des futures activités de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali correspond au niveau effectif de préparation du pays. Les KIP peuvent s'appuyer sur les résultats obtenus dans le cadre des projets d'activités de facilitation. Les enseignements tirés de ces projets peuvent être utilisés pour concevoir chaque KIP national. La particularité du financement des activités de facilitation est qu'il a permis à chaque pays de concevoir ces activités en fonction de ses propres besoins. Ces projets ont renforcé les capacités des pays et ont permis la mise en place d'un cadre institutionnel et législatif qui facilitera la participation aux prochaines phases de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali.

189. L'étude théorique a confirmé l'utilité des projets d'activités de facilitation en tant qu'outil permettant d'accélérer les actions de transformation en vue de la réalisation des KIP. La modalité unique de ce financement du Fonds multilatéral, conçue pour s'adapter aux besoins spécifiques des pays, a permis de leur fournir un soutien accéléré pour qu'ils soient mieux préparés à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. Les activités de facilitation ont permis d'accélérer la ratification effective de l'Amendement ou la préparation en vue de cette ratification.

190. L'étude théorique a également mis en évidence que les pays doivent disposer des capacités requises pour entreprendre des transitions technologiques et les ajustements institutionnels, législatifs et réglementaires connexes pour relever les nouveaux défis liés à la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali. À ce titre, le renforcement des capacités, la formation, la sensibilisation et l'information de toutes les parties prenantes ont été confirmés en tant qu'activités de facilitation essentielles, de même que le renforcement du rôle des douanes et de la collecte de données. La disponibilité de technologies abordables et sûres et la formation des techniciens pour gérer la transition sont également des facteurs de réussite lors de la mise en place de cadres nationaux pour la mise en œuvre des KIP.

191. Les facteurs institutionnels et politiques jouent également un rôle important, notamment en ce qui concerne la ratification d'obligations internationales contraignantes telles que l'Amendement de Kigali. Il s'ensuit que la rapidité du processus de ratification ne peut être utilisée comme seul critère pour mesurer le succès de l'initiative des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC. Si l'objectif de ces activités a été atteint, la plupart des pays se sont concentrés sur les activités liées à la ratification de l'Amendement de Kigali et sur certaines activités initiales définies au paragraphe 20 de la décision XXVIII/2, sans les intégrer systématiquement dans une stratégie ou un plan national visant à remplir les engagements pris au titre de l'Amendement de Kigali.

Annex I

FINAL COUNTRY REPORTS SUBMITTED AND RATIONALE FOR THE SAMPLING

The final selection of projects involving enabling activities indicated in the table below was based on interactions with the Senior Monitoring and Evaluation Officer and the Multilateral Fund Secretariat who provided guidance to ensure a sample with balanced diversity in funding levels, typology of countries (size, consumption, language, status of ratification of Kigali Amendment), diversity of implementing and bilateral agencies, and regional representation. As of 31 December 2022, cut-off date for the sampling, 88 final country reports had been submitted to the Secretariat.

	Country	Region	HCFC status	Project code	Agency	Total funds approved (US \$)	Included in sample	Rationale for the sampling
1	Afghanistan	South Asia	Non-LVC	AFG/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000		
2	Albania	Europe and Central Asia	LVC	ALB/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	95,000		
3	Argentina	South America	Non-LVC	ARG/SEV/81/TAS/02+	UNIDO	250,000	Yes	Geographical and agency representation
4	Armenia	Europe and Central Asia	LVC	ARM/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	150,000	Yes	Geographical and agency representation
5	Bahrain	West Asia	Non-LVC	BAH/SEV/81/TAS/34	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, HAT exemption
6	Belize	Caribbean	LVC	BZE/SEV/85/TAS/37 (UNDP) BZE/SEV/85/TAS/38 (Canada)	UNDP/Canada	55,000	Yes	Geographical and agency representation, Kigali Amendment not ratified
7	Bhutan	South Asia	LVC	BHU/SEV/80/TAS/01+	UNEP	50,000		
8	Bolivia (Plurinational State of)	South America	LVC	BOL/SEV/82/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical representation
9	Bosnia and Herzegovina	Europe and Central Asia	LVC	BHE/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	95,000		
10	Botswana	Africa Anglophone	LVC	BOT/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country
11	Burkina Faso	Africa Francophone	Non-LVC	BKF/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	150,000		
12	Cambodia	Southeast Asia	LVC	KAM/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation
13	Cameroon	Africa Francophone	Non-LVC	CMR/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	150,000	Yes	Geographical and agency representation,

	Country	Region	HCFC status	Project code	Agency	Total funds approved (US \$)	Included in sample	Rationale for the sampling
								francophone country
14	China	South Asia	Non-LVC	CPR/SEV/80/TAS/01+ (UNEP) CPR/SEV/80/TAS/04+ (UNDP)	UNDP/ UNEP	250,000	Yes	Geographical and agency representation
15	Congo	Africa Francophone	LVC	PRC/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	150,000		
16	Cook Islands (the)	Pacific Island Countries	LVC	CKI/SEV/82/TAS/01+	UNEP	50,000	Yes	Geographical representation, small island developing state
17	Dominican Republic (the)	Central America	Non-LVC	DOM/SEV/80/TAS/02+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation
18	Ecuador	South America	Non-LVC	ECU/SEV/80/TAS/02+	UNEP	150,000		
19	Egypt	Africa Anglophone	Non-LVC	EGY/SEV/81/TAS/03+ (UNEP) EGY/SEV/81/TAS/02+ (UNIDO)	UNEP/ UNIDO	145,000		
20	Ethiopia	Africa Anglophone	LVC	ETH/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country
21	Eritrea	Africa Anglophone	Non-LVC	ERI/SEV/80/TAS/01+	UNEP	95,000		
22	Eswatini	Africa Anglophone	LVC	SWA/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000		
23	Gambia (the)	Africa Anglophone	LVC	GAM/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	95,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country, HAT exemption
24	Georgia	Europe and Central Asia	LVC	GEO/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000		
25	Ghana	Africa Anglophone	Non-LVC	GHA/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country, HAT exemption
26	Grenada	Caribbean	LVC	GRN/SEV/81/TAS/01+	UNIDO	50,000	Yes	Geographical and agency representation, Caribbean region, small island developing state
27	Guatemala	Central America	LVC	GUA/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000		
28	Haiti	Caribbean	LVC	HAI/SEV/84/TAS/23	UNDP	95,000	Yes	Geographical and agency representation, francophone country, Kigali Amendment not ratified
29	Honduras	Central America	LVC	HON/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000		
30	Iraq	West Asia	Non-LVC	IRQ/SEV/81/TAS/26	UNEP	250,000		

	Country	Region	HCFC status	Project code	Agency	Total funds approved (US \$)	Included in sample	Rationale for the sampling
31	Jamaica	Caribbean	LVC	JAM/SEV/80/TAS/01+	UNDP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, Kigali Amendment not ratified
32	Kiribati	Pacific Island Countries	LVC	KIR/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000	Yes	Geographical and agency representation
33	Kenya	Africa Anglophone	Non-LVC	KEN/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000		
34	Kuwait	West Asia	Non-LVC	KUW/SEV/81/TAS/33	UNEP	250,000	Yes	Geographical and agency representation, HAT exemption
35	Kyrgyzstan	Europe and Central Asia	LVC	KYR/SEV/80/TAS/01+	UNEP	95,000	Yes	Geographical and agency representation
36	Lao People's Democratic Republic (the)	Southeast Asia	LVC	LAO/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000	Yes	Geographical and agency Representation
37	Lesotho	Africa Anglophone	LVC	LES/SEV/80/TAS/03+ (Italy) LES/SEV/80/TAS/04+ (UNDP)	UNEP/Italy	95,000	Yes	Geographical and agency representation
38	Malawi	Africa Anglophone	LVC	MLW/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000		
39	Maldives	South Asia	LVC	MLD/SEV/80/TAS/01+ (UNEP) MDV/SEV/80/TAS/02+ (Italy)	UNEP/ Italy	95,000		
40	Marshall Islands (the)	Pacific Island Countries	LVC	MAS/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		
41	Mauritius	Africa Francophone	LVC	MAR/SEV/82/TAS/28	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, small island developing state
42	Mexico	Central America	Non-LVC	MEX/SEV/80/TAS/01+ (UNIDO) MEX/SEV/80/TAS/02+ (UNEP)	UNIDO/ UNEP	250,000	Yes	Geographical and agency representation
43	Micronesia (Federated States of)	Pacific Island Countries	LVC	FSM/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000	Yes	Geographical and agency representation, small island country
44	Mongolia	South Asia	LVC	MON/SEV/80/TAS/01+	UNEP	95,000		
45	Montenegro	Europe and Central Asia	LVC	MOG/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	50,000	Yes	Geographical and agency representation
46	Mozambique	Africa Anglophone	LVC	MOZ/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation
47	Namibia	Africa Anglophone	LVC	NAM/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000		
48	Nauru	Pacific Island	LVC	NAU/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		

	Country	Region	HCFC status	Project code	Agency	Total funds approved (US \$)	Included in sample	Rationale for the sampling
		Countries						
49	Nepal	South Asia	LVC	NEP/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000		
50	Nicaragua	Central America	LVC	NIC/SEV/81/TAS/01+	UNIDO	150,000		
51	Niger (the)	Africa Francophone	LVC	NER/SEV/81/TAS/01+	UNIDO	150,000	Yes	Geographical and agency representation, francophone country, HAT exemption
52	Nigeria	Africa Anglophone	Non-LVC	NIR/SEV/80/TAS/01+	UNEP	250,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country, HAT exemption
53	Niue	Pacific Island Countries	LVC	NIU/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		
54	North Macedonia	Europe and Central Asia	LVC	MDN/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	95,000		
55	Oman	West Asia	Non-LVC	OMA/SEV/81/TAS/35	UNEP	150,000		
56	Palau	Pacific Island Countries	LVC	TTR/SEV/80/TAS/01+	UNEP	50,000		
57	Paraguay	South America	LVC	PAR/SEV/81/TAS/01+ (UNEP) PAR/SEV/81/TAS/02+ (UNDP)	UNEP/ UNDP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, spanish-speaking country
58	Peru	South America	Non-LVC	PER/SEV/80/TAS/01+	UNDP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, spanish-speaking country
59	Philippines (the)	Southeast Asia	Non-LVC	PHI/SEV/83/TAS/02+ (WB)	UNIDO	250,000	Yes	Geographical and agency representation
60	Qatar	West Asia	Non-LVC	QAT/SEV/82/TAS/23 (UNIDO) QAT/SEV/82/TAS/24 (UNEP)	UNIDO/ UNEP	150,000		
61	Rwanda	Africa Anglophone	LVC	RWA/SEV/80/TAS/01+ (Italy) RWA/SEV/80/TAS/02+ (UNEP)	UNEP/ Italy	95,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country
62	Samoa	Pacific Island Countries	LVC	SAM/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		
63	Saudi Arabia	West Asia	Non-LVC	SAU/SEV/81/TAS/33	UNEP	250,000	Yes	Geographical and agency representation, HAT exemption
64	Senegal	Africa Francophone	Non-LVC	SEN/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000		

	Country	Region	HCFC status	Project code	Agency	Total funds approved (US \$)	Included in sample	Rationale for the sampling
65	Serbia	Europe and Central Asia	LVC	YUG/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	150,000		
66	Sierra Leone	Africa Anglophone	LVC	SIL/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000		
67	Solomon Islands	Pacific Island Countries	LVC	SOI/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000		
68	Somalia	Africa Anglophone	Non-LVC	SOM/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	150,000		
69	South Africa	Africa Anglophone	Non-LVC	SOA/SEV/82/TAS/01+	UNIDO	240,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country
70	South Sudan	Africa Anglophone	LVC	SSD/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country
71	Sri Lanka	South Asia	LVC	SRL/SEV/81/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation
72	Sudan (the)	Africa Anglophone	Non-LVC	SUD/SEV/80/TAS/01+ (UNEP) SUD/SEV/80/TAS/02+ (UNIDO)	UNEP/ UNIDO	150,000		
73	Syrian Arab Republic (the)	West Asia	Non-LVC	SYR/SEV/83/TAS/01+	UNEP	250,000		
74	Timor-Leste	Southeast Asia	LVC	TLS/SEV/82/TAS/19	UNEP	50,000	Yes	Geographical and agency representation, anglophone country, Kigali Amendment not ratified
75	Togo	Africa Francophone	Non-LVC	TOG/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000	Yes	Geographical and agency representation, francophone country, HAT exemption
76	Tonga	Pacific Island Countries	LVC	TON/SEV/80/TAS/02+	UNEP	50,000		
77	Trinidad and Tobago	Caribbean	Non-LVC	TRI/SEV/80/TAS/01+	UNDP	150,000		
78	Tunisia	Africa Francophone	Non-LVC	TUN/SEV/80/TAS/01+ (Italy) TUN/SEV/80/TAS/02+ (UNIDO)	UNIDO/ Italy	150,000	Yes	Geographical and agency representation, francophone country, HAT exemption
79	Türkiye	Europe and Central Asia	Non-LVC	TUR/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	250,000	Yes	Geographical and agency representation
80	Turkmenistan	Europe and Central	LVC	TKM/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000		

	Country	Region	HCFC status	Project code	Agency	Total funds approved (US \$)	Included in sample	Rationale for the sampling
		Asia						
81	Tuvalu	Pacific Island Countries	LVC	TUV/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		
82	Uganda	Africa Anglophone	LVC	UGA/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		
83	United Republic of Tanzania (the)	Africa Anglophone	LVC	URT/SEV/81/TAS/01+	UNEP	95,000		
84	Vanuatu	Pacific Island Countries	LVC	VAN/SEV/81/TAS/01+	UNEP	50,000		
85	Venezuela (Bolivarian Republic of)	South America	Non-LVC	VEN/SEV/81/TAS/01+	UNIDO	250,000	Yes	Geographical and agency representation, Kigali Amendment not ratified
86	Viet Nam	Southeast Asia	Non-LVC	VIE/SEV/80/TAS/01+	UNIDO	250,000	Yes	Geographical and agency representation
87	Zambia	Africa Anglophone	LVC	ZAM/SEV/80/TAS/01+	UNEP	95,000	Yes	Geographical and agency representation
88	Zimbabwe	Africa Anglophone	LVC	ZIM/SEV/80/TAS/01+	UNEP	150,000		

Annex II

SAMPLE OF COUNTRIES SELECTED FOR THE DESK STUDY

Table 1. Sample of countries by region (44)

	Country	Implementing agency	Total funds approved (US \$)	Approval (ExCom meeting)	Extension (ExCom meeting(s))	Project completion date	Kigali Amendment ratification *	HFC consumption reporting
	Asia and the Pacific							
1	Cambodia	UNEP	150,000	80	-	June 2019	April 2021	2018-2021
2	China	UNDP/UNEP	250,000	80	83	June 2021	June 2021	2020-2021
3	Cook Islands (the)	UNEP	50,000	82	85 IAP, 87	June 2022	August 2019	2019-2021
4	Kiribati	UNEP	50,000	81	84,87	June 2022	October 2018	2019-2021
5	Lao People's Democratic Republic (the)	UNEP	95,000	81	84,87	June 2022	November 2017	2019-2021
6	Micronesia (Federal States of)	UNEP	50,000	81	84	June 2021	May 2017	2019-2021
7	Philippines (the)	UNIDO	250,000	80	83,87	March 2022	November 2022	2019-2021
8	Sri Lanka	UNEP	150,000	81	84,87	June 2022	September 2018	2019-2021
9	Timor-Leste	UNEP	50,000	82	85 IAP, 87	June 2022	N	2019-2021
10	Viet Nam	UNIDO	250,000	80	-	April 2019	September 2019	2019-2021
	Subtotal Asia and the Pacific		1,345,000					
	Europe and Central Asia							
11	Armenia	UNIDO	150,000	80	83	December 2019	May 2019	2019-2021
12	Montenegro	UNIDO	50,000	80	-	June 2019	April 2019	2019-2021
13	Kyrgyzstan	UNEP	95,000	80	83	December 2019	September 2020	2018-2021
14	Türkiye	UNIDO	250,000	80	83, 87	December 2020	November 2021	2019-2021
	Subtotal Europe and Central Asia		545,000					
	Latin America and the Caribbean							
15	Argentina	UNIDO	250,000	81	84,87	June 2022	October 2019	2020-2021
16	Belize	UNDP/Canada	95,000	85 IAP	-	August 2022	N	-
17	Bolivia (Plurinational State of)	UNEP	150,000	82	85 IAP, 87	June 2022	October 2020	2020-2021
18	Dominican Republic	UNEP	150,000	80	83,87	October 2021	April 2021	2019-2021
19	Grenada	UNIDO	50,000	81	-	January 2020	May 2018	2018-2021
20	Haiti	UNDP	95,000	84	-	October 2022	N	2018-2021
21	Jamaica	UNDP	150,000	80	83	May 2022	N	-

	Country	Implementing agency	Total funds approved (US \$)	Approval (ExCom meeting)	Extension (ExCom meeting(s))	Project completion date	Kigali Amendment ratification *	HFC consumption reporting
22	Mexico	UNIDO/UNEP	250,000	80	83,87	December 2019	September 2018	2019-2021
23	Paraguay	UNEP/UNDP	150,000	81	84,87	June 2022	November 2018	2018-2021
24	Peru	UNDP	150,000	80	83	May 2022	August 2019	2019-2021
25	Venezuela (Bolivarian Republic of)	UNIDO	250,000	81	84	June 2022	N	2019-2021
	Subtotal Latin America and the Caribbean		1,740,000					
	Africa							
26	Botswana	UNEP	150,000	81	84,87	June 2022	September 2020	2019-2021
27	Cameroon	UNIDO	150,000	80	83	June 2021	August 2021	2020-2021
28	Ethiopia	UNEP	95,000	81	84,87	June 2022	July 2019	2019-2021
29	Gambia (the)	UNIDO	95,000	80	83	June 2021	May 2021	2020-2021
30	Ghana	UNEP	150,000	80	83	June 2019	August 2019	2019-2021
31	Lesotho	UNEP/Italy	95,000	80	83	December 2019	October 2019	2018-2021
32	Mauritius	UNEP	150,000	82	85 IAP, 87	May 2022	October 2019	2019-2021
33	Mozambique	UNEP	150,000	81	84,87	November 2021	January 2020	2020-2021
34	Niger (the)	UNIDO	150,000	81	84,87	May 2021	August 2018	2019-2021
35	Nigeria	UNEP	250,000	80	83	July 2021	December 2018	2019-2021
36	Rwanda	UNEP/Italy	95,000	80	83	December 2020	May 2017	2019-2021
37	South Africa	UNIDO	240,000	82	-	December 2019	August 2019	2019-2021
38	South Sudan	UNEP	95,000	81	84,87	May 2022	N	2020-2021
39	Togo	UNEP	150,000	80	83, 87	April 2021	March 2018	2019-2021
40	Tunisia	UNIDO/Italy	150,000	80	83	July 2020	August 2021	2019-2021
41	Zambia	UNEP	95,000	80	83, 87	December 2021	March 2021	2019-2021
	Subtotal Africa		2,260,000					
	West Asia							
42	Bahrain	UNEP	150,000	81	84,87	October 2021	N/A	-
43	Kuwait	UNEP	250,000	81	84,87	September 2021	N/A	-
44	Saudi Arabia	UNEP	250,000	81	84,87	December 2021	N/A	-
	Subtotal West Asia		650,000					
	Grand total		6,540,000					

* https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=XXVII-2-f&chapter=27&clang=_en

Tables 2, 3 and 4 below provide explanation of the rationale for composition of the sample with regard to funding levels, implementing agencies and geographical regions to emulate as close as possible the composition of the total portfolio of 138 countries involving enabling activities. The selection of countries for the sample was constrained by the number of final reports submitted by 31 December 2022. The set of 88 final reports available at the cut dates that does not provide the same patterns of representation as the total portfolio of 138 countries. This is part of the methodological constraints of the desk study. The relation of the sample categories to the total portfolio is shown in tables 5-7.

Table 2. Comparison of projects involving enabling activities in the total portfolio and sample by funding level

Funding level (US \$)	Portfolio	Share of portfolio (%)	Sample	Share of sample (%)
50,000	22	15.9	7	15.9
95,000	33	23.9	9	20.5
150,000	63	45.6	17	38.6
250,000	20	14.5	11	25
All levels	138	100	44	100

Table 3. Comparison of projects involving enabling activities in the total portfolio and sample by agency

Implementing agency	Portfolio	Percentage in portfolio	Sample	Percentage in sample
UNEP	81	58.7	22	50
UNIDO	24	17.4	12	27.3
UNDP	9	6.5	3	6.8
Joint projects	18	13	8	18.2
World Bank	3	2.2	-	-
Germany	3	2.2	-	-
All agencies	138	100	44	100

Table 4. Comparison of projects involving enabling activities in the total portfolio and sample by geographical region

Regions	Portfolio	Percentage in portfolio	Sample	Percentage in sample
Africa	53	38.4	16	36.4
Asia and the Pacific	32	23.2	10	22.7
Europe and Central Asia	11	8	4	9.1
Latin America and the Caribbean	33	23.9	11	25
West Asia	9	6.5	3	6.8
All regions	138	100	44	100

Table 5. Occurrence of projects involving enabling activities in the funding level segments

Funding level (US \$)	Portfolio	Sample	Sample/Portfolio (%)
50,000	22	7	31.8
95,000	33	9	27.3
150,000	63	17	27
250,000	20	11	55
All levels	138	44	31

Table 6. Occurrence of projects involving enabling activities in the agency segments

Implementing agency	Portfolio	Sample	Sample/Portfolio (%)
UNEP	81	22	27.1
UNIDO	24	12	50
UNDP	9	3	33.3
Joint	18	8	38.9
World Bank	3	-	-
Germany	3	-	-
All agencies	138	44	31.8

Table 7. Occurrence of projects involving enabling activities in the geographic region segments

Region	Portfolio	Sample	Sample/Portfolio (%)
Africa	53	16	30.2
Asia and the Pacific	32	10	31.3
Europe and Central Asia	11	4	36.4
Latin America and the Caribbean	33	11	33.3
West Asia	9	3	33.3
All regions	138	44	31.9

Annex III

DATA AND INFOGRAPHICS ON IMPLEMENTATION, MODALITIES AND DELAYS

Table 1. Effect of enabling activities on the ratification of the Kigali Amendment

Region	Kigali Amendment ratification			
	Before enabling activities	Within enabling activities	After enabling activities	Not ratified
Africa	1	11	3	1
Asia and the Pacific	2	5	2	1
Europe and Central Asia	0	2	2	0
Latin America and the Caribbean	1	6	1	3
West Asia*	0	0	0	3

*Countries with HAT exemption

Chart 1. Effect of enabling activities on the Ratification of the Kigali Amendment

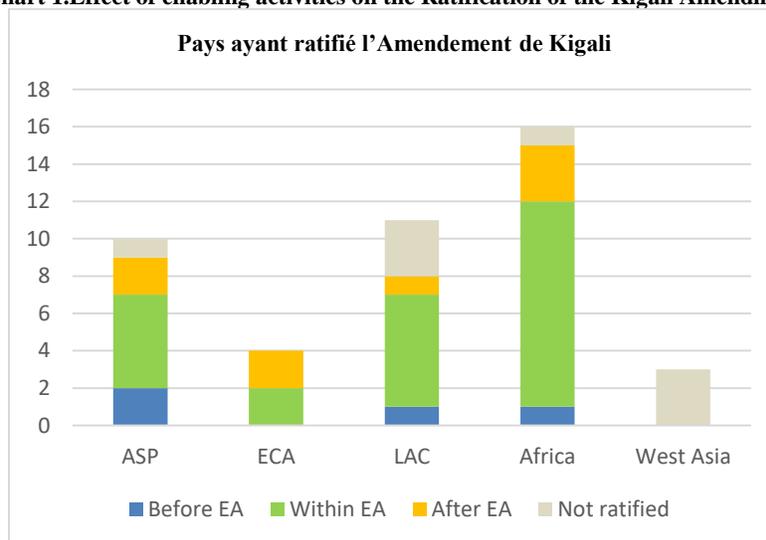


Table 2. Sample of enabling-activity reports by implementation support*

Implementing agency	Coverage of countries
UNEP	22
UNIDO	12
UNDP	3
Joint implementation	7
Total	44

* Implementation support refers to the modality of implementation, either by a single agency or joint implementation.

Chart 2. Reviewed projects involving enabling activities by implementation support

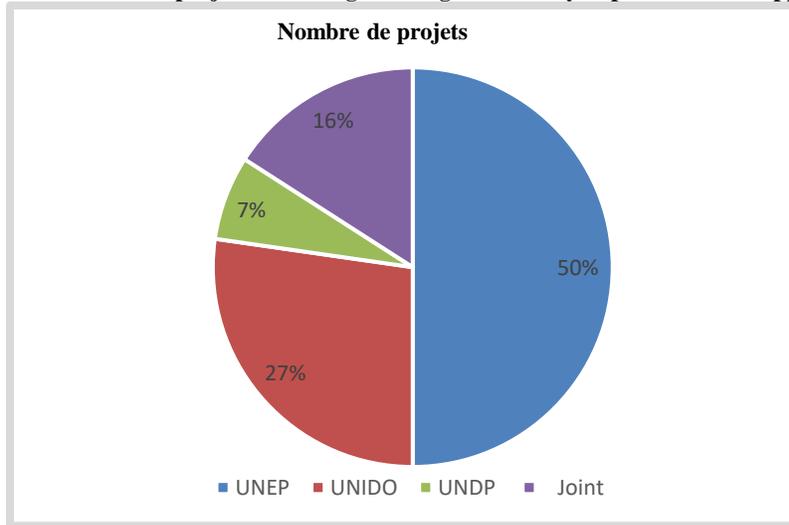


Table 3. Extension of reviewed projects involving enabling activities by region

Region	Approved extension period (months)			
	As planned	12	24	30
Africa	14.3%	53.8%	30%	35.7%
Asia and the Pacific	28.6%	15.4%	20%	28.6%
Europe and Central Asia	14.3%	15.4%	-	7.1%
Latin America and the Caribbean	42.9%	15.4%	20%	28.6%
West Asia	-	-	30%	-
All regions	100	100	100	100

Chart 3. Extension of reviewed projects involving enabling activities by region

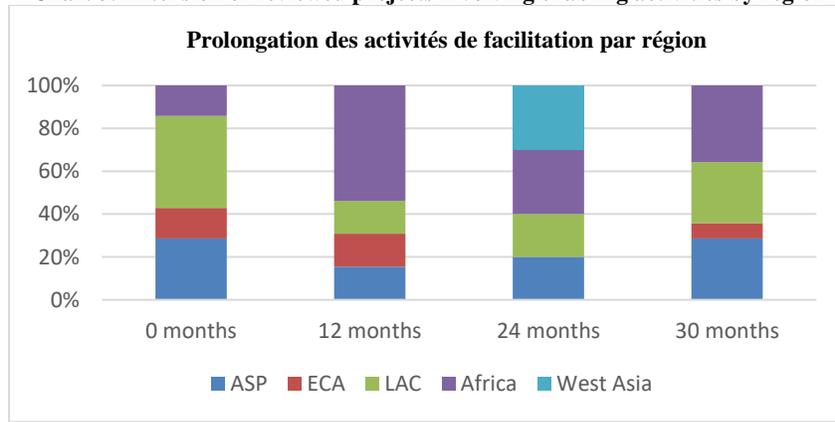


Table 4. Extension of reviewed projects involving enabling activities by funding level

Funding (US \$)	Approved extension period (months)			
	0	12	24	30
50,000	42.9%	14.3%	28.6%	14.3%
95,000	11.1%	33.3%	11.1%	44.4%
150,000	11.8%	29.4%	29.4%	29.4%
250,000	18.2%	9.1%	36.4%	36.4%

Chart 4. Extension of reviewed projects involving enabling activities by funding levels

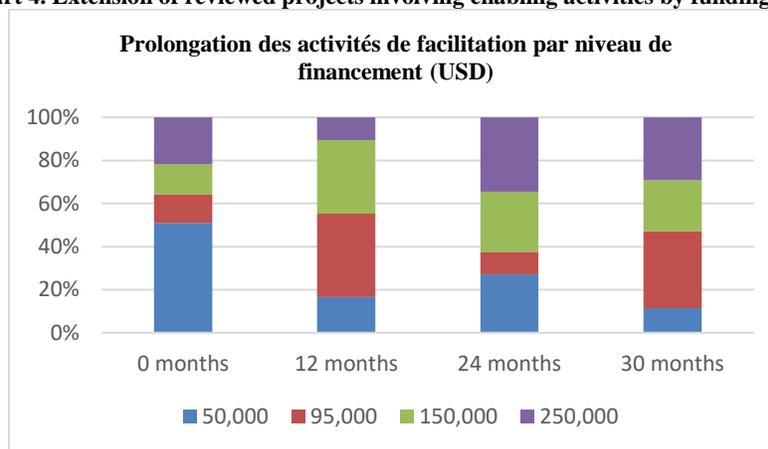


Table 5. Extensions and actual duration of enabling activities by region

Region	Average period (months)	
	Extension (5a)	Duration (5b)
Africa	19.1	37
Asia and the Pacific	19.2	39
Europe and Central Asia	13.5	26
Latin America and the Caribbean	16.4	35
West Asia	24	40

Chart 5a and 5b. Average extension and actual duration periods of enabling activities by region

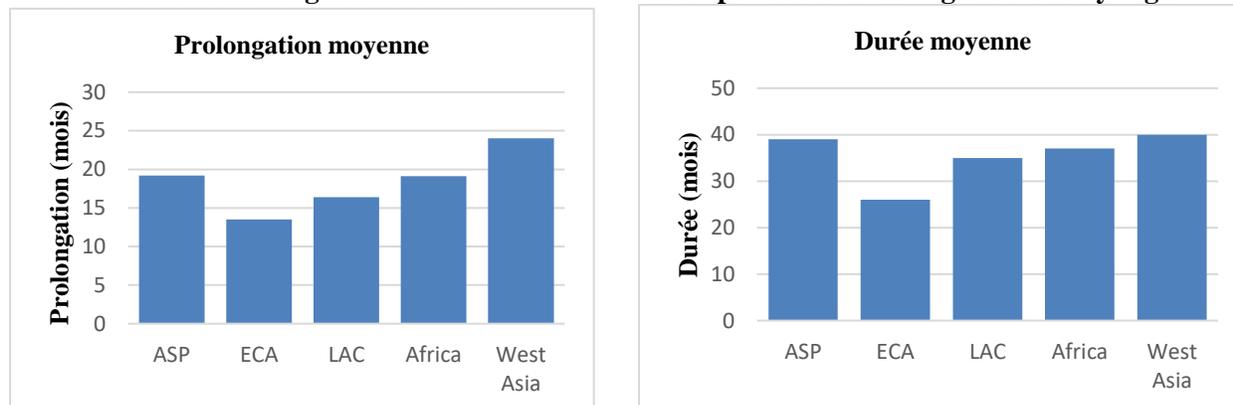


Table 6. Extension and actual duration of enabling activities by implementation support

Implementing agency	Average period (months)	
	Extension (6a)	Duration (6b)
UNDP	4	31
UNEP	23.2	40.4
UNIDO	13.6	31
Joint	16.5	34.4

Chart 6a and 6b. Extension and actual duration of enabling activities by implementation support

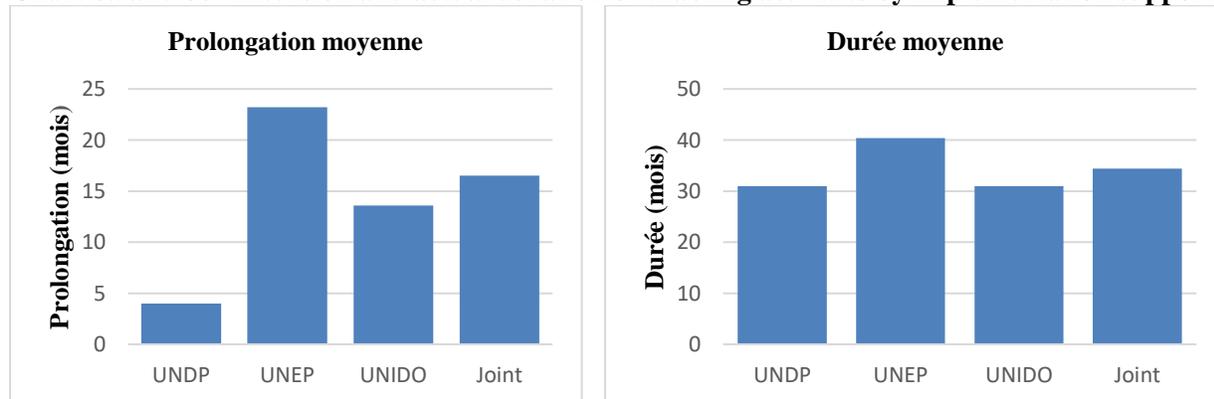
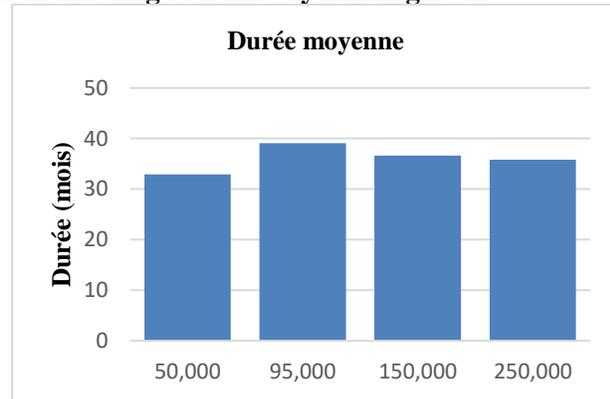
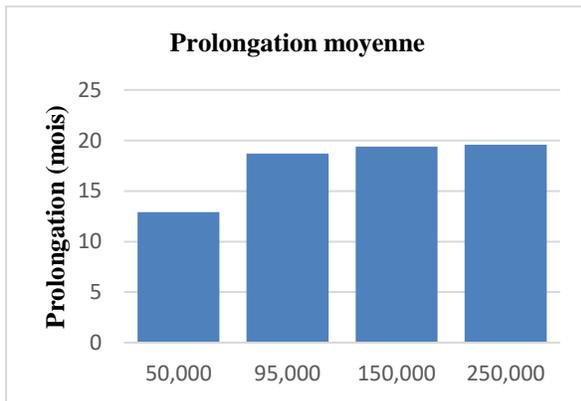


Table 7. Extensions and actual duration of enabling activities by funding level

Funding level (US \$)	Average length (months)	
	Extension	Duration
50,000	12.9	32.9
95,000	18.7	39.1
150,000	19.4	36.6
250,000	19.6	35.8

Chart 7a and 7b: Extensions and actual duration of enabling activities by funding level



Annex IV

SOURCES OF INFORMATION REVIEWED

Reference	Title/Description
UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/8/Rev.1	Terms of Reference for the Desk Study for the Evaluation of Enabling Activities for HFC Phase-Down
UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/51, 80/59, 81/58, 82/72, 83/48, 84/75, 85/67, 86/100, 87/58, 88/79, 89/15, 89/16, 90/40, 91/72	Reports of the meetings of the Executive Committee to the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol
UNEP/OzL.Pro/ExCom/78/10	Draft procedures for Article 5 countries that have HFC consumption baseline years from 2020 to 2022 in accessing additional contributions for enabling activities
UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/47	Development of the Cost Guidelines for the Phase-Down of HFCs in Article 5 Countries: Draft Guidelines on Enabling Activities
UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/73	Draft Operational Policy on Gender Mainstreaming for Multilateral Fund-Supported Projects
UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/9	Status Reports and Reports on Projects with Specific Reporting Requirements
UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/IAP/3	Projects Approved Intersessionally
UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/9	Status Reports and Reports on Projects with Specific Reporting Requirements
UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/13	Overview of Issues Identified during Project Review
UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/46	Draft Guidelines for the Preparation of HFC Phase-Down Plans for Article 5 Countries
UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/12	Consolidated Progress Report as of 31 December 2020
UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/4	Review of Institutional Strengthening Projects Including Funding Levels
UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/09	Status Reports and Reports on Projects with Specific Reporting Requirements
UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/12	Consolidated Progress Report as of 31 December 2021
UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/63	Criteria for Pilot Projects to Maintain and/or Enhance Energy Efficiency of Replacement Technologies and Equipment in the Context of HFC Phase-Down
MLF/IACM.2020/1/19	Guide for the Submission of Enabling Activities
Final reports on enabling activities from 44 countries	Sample of final reports submitted by the implementing agencies to the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol Secretariat up to 31 December 2022

Annex V

SUMMARY OF MAIN FOLLOW-UP ACTIONS FROM ENABLING ACTIVITIES SUPPORTED BY UNEP

- Follow-up on the Kigali Amendment ratification (for countries that did not reach ratification within the project involving enabling activities)
- Follow-up on the signing and promulgation of new legislation (for countries that completed only draft legislation with the project involving enabling activities)
- Implementation of agreed recommendations in the Country Assessment Report (for countries that produced it)
- Additional staffing of the national ozone units (NOUs) to perform the additional day-to-day tasks for the Kigali Amendment implementation
- Reactivate the National Taskforce on Ozone-Depleting Substances and redefine its members and role to better prepare the country to implement the Kigali Amendment
- Work with UNEP to update the national HFC Outlook model to include new HFC data input
- Periodically reconcile import data of controlled substances between the NOUs and the customs, e.g., on a quarterly basis, to ensure accurate HFC data reporting
- Refine the quota allocation methodology and criteria for future enforcement
- Prepare for the implementation of the World Customs Organization's harmonized system codes
- Develop standards on the use, transportation, and storage of flammable refrigerants
- Explore feasibility of introducing early disincentives/restrictions for the import of equipment relying on HFCs with high global-warming potential (GWP) (e.g., HFC-134a and R-410A)
- In cooperation with government stakeholders establish criteria for the refrigeration and air-conditioning (RAC) servicing enterprises to require approval from the NOUs for operations in RAC servicing
- Expand the mandatory labelling of RAC appliances to include information about the climate friendliness of refrigerants in use
- Continue to implement market inspection of refrigerants in the domestic market
- Additional training for enterprises who are applying for import quota and permits for HFC refrigerant and HFC-based equipment
- Plan for outreach to all importers to be aware of the new document on HFC management and how to appropriately declare the information in the application for a license
- Further training of the customs and enforcement officers on the mandatory licensing system, identification of refrigerants, and enforcement of permits
- Further training of RAC technicians on best practices in use of flammable HFC alternatives and related safety practices and include the mobile air-conditioning servicing sector in the training programme
- Complete the work on the national RAC training curriculum and fully implement the certification for RAC technicians including the development of a Recognition of Prior Learning system

- Strengthen the regulation of the servicing sector by introducing standard operating procedures, registration, and competency requirements and other provisions
- Introduce mechanisms to support workshops to purchase the tools and refrigerant recovery units to handle low-GWP and energy-efficient RAC technologies
- Encouraging more RAC sector workshops/ servicing enterprises to join RAC associations to ensure that they get all relevant information and reach out to capacity-building activities
- Strengthen the interaction of national educational institutions with the NOU and the Refrigeration Associations for work on various aspects of the implementation of the Kigali Amendment related to the RAC servicing sector
- Continue actions for ensuring availability of propane as a refrigerant in the national market
- Develop and implement national standards for energy labelling or Minimum Energy Performance Standards for RAC equipment
- Advocate for the institutionalization of specific energy efficiency national standards for RAC appliances in line with best international practices
- Update public procurement guidelines to include requirements on the GWP and energy efficiency of RAC equipment
- Continue using OzonAction publications/tools to support the implementation of different activities under the Kigali Amendment

Annex VI

SUMMARY FACT SHEET ON THE RESULTS OF ENABLING ACTIVITIES

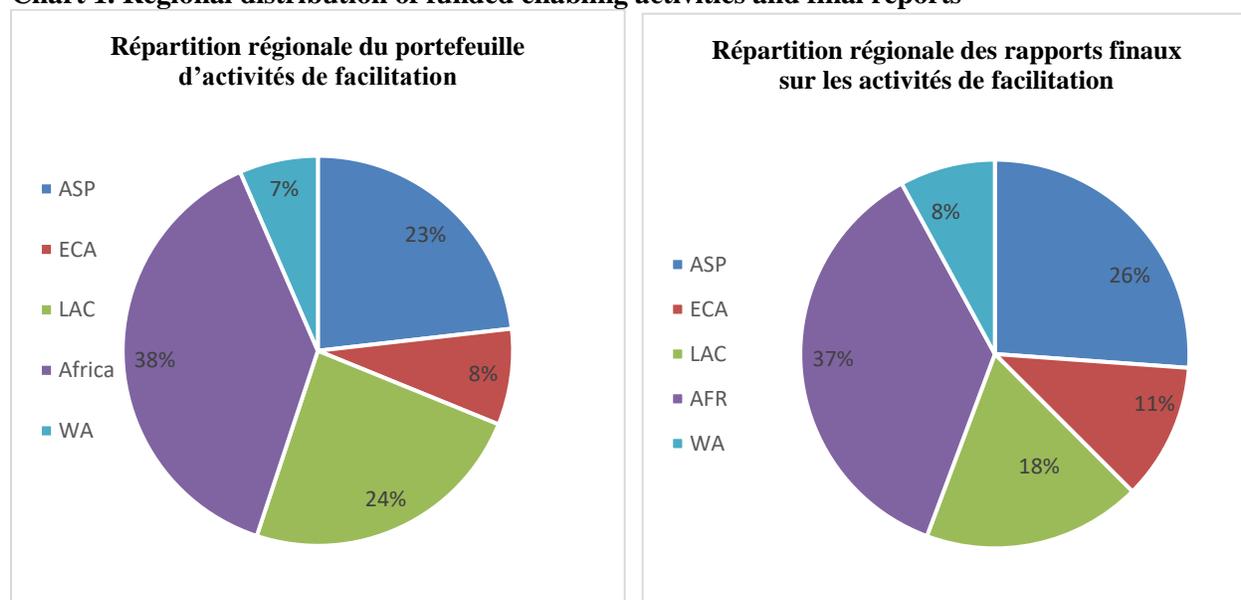
This fact sheet presents essential results of the desk study for the evaluation of enabling activities for HFC phase-down that covers the enabling activities implemented from 1 December 2017 until 31 December 2022. The study is based on review and analysis of final reports from 44 selected projects involving enabling activities as a representative sample of large and small countries in all regions, countries with early and more recently approved projects involving enabling activities, countries of diverse status of ratification, as well as low-volume-consuming (LVC) and non-LVC countries supported by different implementing agencies.

Table 1. Portfolio of enabling activities

Total number of recipient countries for enabling activities funding	138
Total funds approved for enabling activities	US \$18,775,000
Total number of submitted final country reports on enabling activities *	88

*As of 31 December 2022

Chart 1. Regional distribution of funded enabling activities and final reports



ENABLING ACTIVITIES RESULTS ON KIGALI AMENDMENT RATIFICATION OR ON PREPAREDNESS FOR RATIFICATION

All countries:

- Initial assessment of the existing legal and institutional frameworks required for the implementation of the Kigali Amendment (Country Assessment Reports)
- Determination of the mandatory steps and preparation of legal documents for the Kigali Amendment ratification
- Identification of national stakeholder institutions relevant to the ratification process
- Production of information materials and organisation of stakeholder consultation meetings for building awareness on Kigali Amendment

Countries with higher funding levels:

- Analysis of implications of different HFC alternatives and technologies, barriers to their introduction and effective use, and their availability
- Revision of national laws on ozone-depleting substances (ODS) control for inclusion of HFCs
- Proposed national strategy or road map for the HFC phase-down and introduction of alternatives

ENABLING ACTIVITIES RESULTS ON CAPACITIES OF NATIONAL STAKEHOLDERS

All countries:

- Increased understanding by traditional stakeholders, including the staff of national ozone units (NOUs), customs officers, and representatives of the refrigeration and air-conditioning (RAC) industry, of the Kigali Amendment and its implications on policy changes
- Sensitisation and involvement of agencies and institutions that had not yet been engaged in implementation of the Montreal Protocol
- Increased awareness of a wide range of stakeholders on policy measures related to the Kigali Amendment and on the importance of accurate and timely data collection on HFCs
- Training programmes for RAC technicians on safety procedures in handling flammable refrigerants

Countries with higher funding levels:

- Comprehensive training needs assessments prepared and validated through roundtable discussions with institutional stakeholders
- Contribution to establishment of national certification schemes for RAC technicians
- Modification of training curricula to align with Good Servicing Practices and to ensure preparedness for introduction and safe use of flammable refrigerants
- Revision of national labour competency standards for RAC technicians
- Training for national customs and enforcement officers on enhanced control of import and consumption of HFCs and HFC blends
- Consumer awareness for general public to understand the costs and benefits related to alternative technologies with low global-warming potential (GWP)

ENABLING ACTIVITIES RESULTS ON NATIONAL ENFORCEMENT AND REPORTING SYSTEMS

Majority of countries:

- Review of the existing licensing and quota system and proposal of update either through revision of the existing legislation or drafting a new legislative instrument for inclusion of HFCs and HFC-based equipment;
- Enhanced capacities of the NOUs on HFC data collection and reporting and adaptation to different units/metrics of HFC control

Countries with higher funding levels:

- Establishment or upgrade of an online system for management of the annual quota application process and annual periodical and post-clearance reporting
- Cooperation with national customs for update and adoption of the World Customs Organization's Harmonized Commodity Description and Coding Systems (HS) for better identification of HFC product imports

ENABLING ACTIVITIES RESULTS ON ENERGY EFFICIENCY – LESSONS LEARNED AND GOOD PRACTICES

- A few countries addressed identification of non-ODS, low-GWP, safe and commercially available energy-efficient alternatives
- Review of the existing energy efficiency laws, rules, and regulations, as well as assessment of availability of new technologies and opportunities for energy-efficient solutions, with particular emphasis on the RAC sector (Viet Nam, the Philippines)
- Seminars and roundtables on energy-efficient alternative technologies (Montenegro, Cameroon, Dominican Republic)
- Initiation of work on the Minimum Energy Performance Standards and labelling for RAC equipment to encourage import of energy-efficient appliances based on low-GWP refrigerants (Ghana, Lesotho, Nigeria)

LESSONS LEARNED AND GOOD PRACTICES

- Collaboration and information exchange and regular communication among the NOUs, implementing agencies, and international/national consultants essential for effective and timely delivery of the planned output
- Roadmap for HFC phase-down prepared under the projects involving enabling activities considered a powerful tool to guide through a sectoral approach for establishment of short, medium, and long-term actions
- Periodical reconciliation of import data for controlled substances between the NOU and the customs ensures accurate data collection and reporting on HFCs
- Outreach to relevant stakeholders and their continued engagement from initial stages of the enabling activities helped to ensure the stakeholders' buy into the projects
- Good working relationship with the end-users critical for timely collection of accurate data
- Analysis of stakeholders' input and assessment of legislative and policy options reportedly required more time and human resources than anticipated at the planning stage for enabling activities
- Regional and/or international collaboration was essential for addressing lack of local expertise for assistance to the NOUs in drafting new legislative tools in LVC countries
- Utilisation of OzonAction tools and products facilitated the delivery of planned output related to the Kigali Amendment ratification process
- The training programme "Kigali in Action" was a key tool to help the NOUs in the development of enabling activities and a useful channel for exchange experiences
- Regional approach proved effective for revision and establishment of the HS codes for HFCs and HFC blends
- Capacity building in the RAC servicing sector in LVC countries presents challenges for engaging with technicians in the informal sector for introduction of HFC alternatives with safety and flammability issues
- Limited availability of cost-effective HFC alternative technologies, abundance low-quality HFC alternative refrigerants at the local markets, and inflated prices for recommended HFC alternative technologies recognised as main obstacles for implementation of future HFC phase-down projects
- The COVID-19 pandemic posed significant challenges to implementation of projects involving enabling activities in terms of forced shift of meetings to virtual settings
- Use of Facebook and shared Google drive for distribution of information purportedly opened opportunities for more extensive outreach to stakeholders, more regular contact with project partners, and savings of funds originally earmarked for organisation of physical meetings and travel
- The COVID-19 pandemic had negative impact on political decision-making in terms of changed priorities of the governments and disrupted legal processes due to the pandemic that caused delays in approval of the Kigali Amendment ratification documents
- Political instability in several countries delayed normal administrative and legislative procedures and related

